A photograph of two women from behind, holding hands and raising them in the air. The woman on the left has a large, curly afro hairstyle and is wearing a blue top. The woman on the right has blonde hair and is wearing a mustard-colored jacket. They are standing on a city street with trees and buildings in the background. A large yellow curved graphic element is in the top right corner.

Rapport annuel | 2023

PROMUTUEL

ASSURANCE

LES BÂTISSEURS



Michel Gauthier
Président



Mathieu Allison
Codirecteur général —
Performance et investissements



Marc-André Dallaire
Codirecteur général —
Assurance

Mot du président et des codirecteurs généraux

Guidée par les valeurs mutualistes qui font notre force, notre société mutuelle a, en 2023, misé sur l'entraide, la solidarité et la coopération lors de chaque action et prise de décision. Tous les jours, notre équipe s'est surpassée en prodiguant de judicieux conseils à nos membres* et en soutenant les causes chères à notre communauté. L'atteinte de nos objectifs témoigne de cette précieuse proximité avec nos membres et nos équipes. Plus que tout, nous sommes LÀ, depuis plus de 170 ans, et pour encore longtemps!

Chez Promutuel Assurance, nous nous engageons à créer de la valeur et des solutions d'assurance adaptées pour nos membres. En 2023, nous avons déployé notre stratégie de responsabilité sociale d'entreprise, dont le concept fait partie de notre identité depuis toujours, et nous avons réitéré notre appartenance aux communautés d'ici en parrainant, en commanditant et en soutenant des causes locales. Notre équipe a aussi redoublé d'efforts pour atteindre les objectifs ambitieux fixés et améliorer l'expérience membre.

Une nouvelle union pour poursuivre notre développement

L'année 2023 a aussi été marquée par les travaux préparatoires au regroupement de Promutuel Assurance Bois-Francs et de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain. Nos deux sociétés mutuelles ont uni leurs forces, le 1^{er} janvier 2024, pour devenir Promutuel Assurance Les Bâisseurs. Ce changement vise à poursuivre le développement des compétences de nos équipes, à bonifier l'offre de service à nos membres et ainsi mieux répondre à leurs besoins. De plus, ce regroupement nous aidera à affronter certains enjeux de l'industrie, comme la pénurie de main-d'œuvre spécialisée et les départs à la retraite.

L'expérience membre, au cœur de nos priorités

Promutuel Assurance est l'assureur grand public le plus recommandé. Fidèle à cette réputation, notre société mutuelle travaille continuellement à améliorer l'expérience vécue par nos membres et se démarque ainsi dans son industrie. En ce sens, nous poursuivons l'optimisation de nos processus pour bonifier notre performance opérationnelle. Ces améliorations visent à mieux répondre aux besoins de nos membres actuels et futurs, en plus de leur offrir un service à la hauteur de leurs attentes. Notre objectif ultime est d'ainsi maintenir notre place de leader en expérience membre dans le marché.

La protection de votre vie privée : notre engagement

Depuis toujours, notre société mutuelle s'engage à protéger les renseignements que vous lui confiez, dans le respect des lois en vigueur. Au cours de la dernière année, nous avons mis à jour nos modalités de consentement et nous avons instauré un comité de travail pour assurer une saine gestion des données au sein de l'organisation. Préserver la confidentialité de nos membres demeure notre priorité et nous adoptons les meilleures pratiques de l'industrie afin d'y parvenir. Nous en exigeons de même de l'ensemble de nos partenaires d'affaires.

Des résultats robustes pour les deux sociétés mutuelles

Au cours de la dernière année, notre équipe a également déployé tous les efforts nécessaires pour assurer l'avancement — et la finalisation — du plan d'affaires, réalisé d'après la Planification stratégique 2020-2023 du Groupe Promutuel. Dans le contexte d'une concurrence forte dans l'industrie de l'assurance de dommages et de nos travaux acharnés liés au regroupement de nos deux sociétés mutuelles, notre équipe est fière des résultats robustes obtenus au terme de l'année 2023.

Comme à notre habitude, nous n'avons rien négligé pour atteindre nos objectifs ambitieux. À la fin de l'année qui vient de s'écouler, le volume des primes souscrites de Promutuel Assurance Bois-Francs s'élevait à 40 846 000 \$¹, ce qui représente une hausse de 10,57 %, par rapport à 2022. Pour Promutuel Assurance Portneuf-Champlain, il se chiffrait à 88 486 000 \$², soit une hausse de 14,68 % par rapport à l'année précédente. Le volume des primes s'est accru à un rythme plus élevé que celui projeté, notamment grâce à la croissance organique du nombre de polices d'assurance. Cependant, nous avons aussi dû poser des gestes concrets, en cours d'année, pour ajuster la tarification, puisque le coût moyen des sinistres a augmenté de façon fulgurante. Cette augmentation est expliquée par l'inflation et les délais de réparation accentués par la pénurie de main-d'œuvre, autant en assurance auto qu'en assurance habitation. Appliquer ces mesures était essentiel pour atteindre le juste équilibre entre les primes perçues et celles versées. En 2023, Promutuel Assurance Bois-Francs a ainsi comptabilisé un total de 21 814 000 \$ en indemnités à ses membres, ce qui porte son taux de sinistres à 55 %, comparativement à 39 % en 2022. Promutuel Assurance Portneuf-Champlain a, pour sa part, enregistré un total de 43 908 000 \$ en indemnités à ses membres. Son taux de sinistres, qui était de 70 % en 2022, est de 51 % pour la dernière année³.

Le Bureau d'assurance du Canada place 2023 au rang de la quatrième année la plus coûteuse jamais enregistrée au pays en matière de dommages liés à des événements climatiques majeurs⁴. Pourtant, nos membres ont été relativement épargnés, ce qui nous a permis d'obtenir un taux de sinistres inférieur à celui qui était anticipé. Cependant, la hausse des vols de véhicules, grande préoccupation actuelle de l'industrie, de même que les grands vents du 23 décembre 2022 ont affecté la performance de notre organisation.

À la lumière de ces données, Promutuel Assurance Bois-Francs dégage un résultat des activités d'assurance de 4 805 000 \$ alors que Promutuel Assurance Portneuf-Champlain présente un excédent net de 8 605 000 \$. Cette réussite exceptionnelle témoigne de la mobilisation de nos équipes et de nos partenaires. Leurs efforts ont contribué à atténuer la fréquence et la sévérité des sinistres, et les décisions éclairées de nos gestionnaires ont favorisé la pérennité de notre organisation.

Plusieurs remerciements

Les résultats exceptionnels de l'année 2023 ne pourraient être célébrés sans le dévouement de notre fabuleuse équipe! Nous tenons à remercier plus particulièrement nos employées et nos employés qui surpassent les attentes, jour après jour, pour offrir un service hors pair à nos membres. Nous saluons aussi la contribution des administratrices et des administrateurs qui ne lésinent pas sur les efforts pour faire briller notre nouvelle société mutuelle et véhiculer nos valeurs mutualistes dans notre région. Votre engagement envers Promutuel Assurance Les Bâisseurs et notre communauté est déjà sans équivoque et fait une réelle différence.

Nous remercions également notre réseau de courtage et nos partenaires d'affaires pour leur confiance renouvelée. Collaborer avec vous pour faire de notre société mutuelle une organisation florissante est un réel plaisir!

Enfin, merci à vous, fidèles membres, de faire confiance à Promutuel Assurance. C'est grâce à vous que nous sommes en mesure d'exploiter le plein potentiel de notre société mutuelle et de créer de véritables retombées ici, dans les communautés de chez nous.

**Michel
Gauthier**
Président

**Mathieu
Allison**
Codirecteur général —
Performance et investissements

**Marc-André
Dallaire**
Codirecteur général —
Assurance

1 Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section *États du résultat et résultat étendu* du Rapport financier 2023 de Promutuel Assurance Bois-Francs.

2 Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section *États consolidés du résultat et résultat étendu* du Rapport financier 2023 de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain.

3 Le taux de sinistres de 2022 a été calculé pour être comparable à celui présenté en 2023.

4 Selon l'article « [Les événements météorologiques extrêmes en 2023 ont causé plus de 31 milliards \\$ en dommages assurés](#) » publié sur le site Web du Bureau d'assurance du Canada le 8 janvier 2024.

Comme les activités de Promutuel Assurance Bois-Francis et de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain ont été regroupées au début de l'année 2024, les résultats financiers au 31 décembre 2023 sont présentés séparément.

Performance 2023 de Promutuel Assurance Bois-Francis

40,8 M\$

En primes
souscrites¹

21,8 M\$

En
indemnités

55 %

Taux de
sinistres²

4,8 M\$

Résultat
des activités
d'assurance

46

Employées
et employés

18 532

Membres

¹ Cette mesure financière est non conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La mesure conforme la plus comparable, « Revenus des activités d'assurance », est présentée dans la section *États du résultat et résultat étendu* du Rapport financier 2023.

² Cette mesure financière est non conforme aux IFRS.

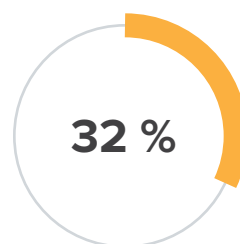
Croissance

10,57 %

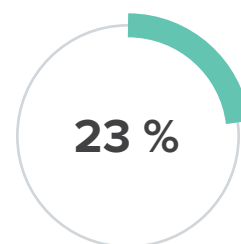
28,2 M\$

Avoir des membres

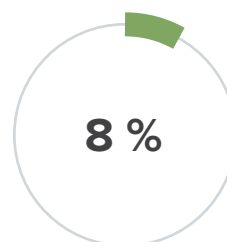
Répartition des primes



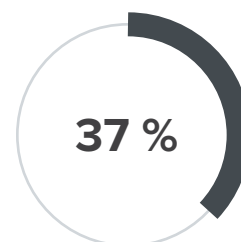
Auto 



Habitation 



Agricole 



Entreprise 

Performance 2023 de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain

88,5 M\$

En primes
souscrites¹

43,9 M\$

En
indemnités

51 %

Taux de
sinistres²

8,6 M\$

Résultat
des activités
d'assurance

148

Employées
et employés

55 626

Membres

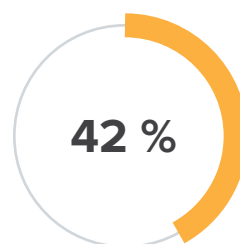
Croissance

14,68 %

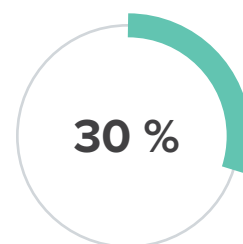
81,6 M\$

Avoir des membres

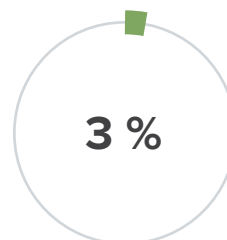
Répartition des primes



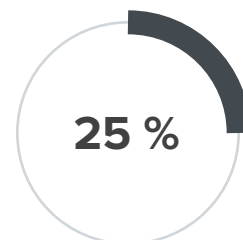
Auto 



Habitation 



Agricole 



Entreprise 

Ensemble pour un avenir engagé

Chez Promutuel Assurance, nous croyons fermement que notre organisation joue un rôle majeur dans la construction d'un monde meilleur et qu'il est de notre devoir d'agir de manière proactive pour y contribuer.

Redonner à la collectivité fait partie de nos valeurs depuis longtemps! Année après année, notre équipe est fière de participer à des événements et de soutenir des causes et des organismes pour contribuer au bien-être des gens d'ici.

Près de
450 000 \$
remis en dons et
commandites en 2023



En 2023, Promutuel Assurance Bois-Francs a appuyé la mission des organismes suivants :

- Le Restaurant Populaire de Victoriaville;
- La Sécurité alimentaire;
- La Fondation CLSC Suzor-Côté;
- La Fondation de l'Ermitage;
- La Fondation Les amis d'Elliot;
- Complexe multisport Promutuel;
- SOCODEVI;
- Le Grand défi Pierre Lavoie;
- La Croix-Rouge canadienne.



Promutuel Assurance Portneuf-Champlain a, pour sa part, soutenu :

- Le Raid Bras du Nord de Saint-Raymond;
- Solidarité citoyenne Portneuf et son programme Collation-Santé-Portneuf;
- Le Carrefour jeunesse-emploi de Portneuf;
- Le Lab Créatik;
- Le Complexe sportif Promutuel Assurance de Donnacona;
- Mont-Carmel en fête;
- Le Centre d'action bénévole de Grand-Mère;
- Le Centre d'action bénévole du Rivage;
- Le Centre d'action bénévole Mékinac;
- Le Centre d'action bénévole des Riverains;
- Le Centre d'action bénévole de la Moraine;
- Le Centre d'action bénévole Trait d'Union;
- Le S.O.S. Accueil.








www.promutuelassurance.ca/les-batisseurs



Coordination et rédaction :
Direction principale – Communication et affaires publiques du Groupe Promutuel

Conception graphique :
Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel



Rapport financier | 2023

PROMUTUEL
ASSURANCE
BOIS-FRANCS

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses membres-assurés et membres-assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et de processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des membres de la direction

Nos membres du conseil d'administration ainsi que nos membres de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'une ou un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communications. L'assemblée extraordinaire, tenue en septembre 2023, a approuvé l'ajout d'une ou un membre possédant ces compétences. Cette personne sera élue lors de la prochaine assemblée générale. Dans l'intervalle, nous avons nommé une personne ayant ces aptitudes.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers responsables et comités. Le conseil d'administration est garant de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Promutuel Assurance a donc entrepris des travaux importants en matière de gestion des risques et

de sécurité qui lui permettront, entre autres, comme toutes les institutions financières soumises à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, de se conformer à ses obligations et d'adopter les meilleures pratiques. Dans cette optique, le conseil d'administration s'est d'ailleurs doté d'un comité de gestion des risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle de l'auditrice ou de l'auditeur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saines et prudentes.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code de déontologie pour les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel. Ces codes couvrent notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basés sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et à améliorer sa gouvernance.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Rapport de la direction | 2 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Certificat de l'actuaire | 5 |
| États financiers | |
| États du résultat et résultat étendu | 6 |
| État des variations des capitaux propres | 7 |
| État des flux de trésorerie | 8 |
| Bilan | 9 |
| Notes afférentes aux états financiers | 11 |

Administrateurs

Au 31 décembre 2023, les 18 532 membres-assurés de Promutuel Assurance Bois-Francis sont représentés au conseil d'administration par :

| | |
|---|------------------|
| Suzanne L. Mailhot*, présidente et présidente du comité exécutif | Stratford |
| François St-Cyr* **, 1 ^{er} vice-président, vice-président du comité exécutif et président du comité d'audit et placements | Princeville |
| Natasha Canin*, 2 ^e vice-présidente | Victoriaville |
| Jean-Guy Blanchette** | Victoriaville |
| Mona Gauthier°, présidente du comité d'éthique et vie associative | Victoriaville |
| Réginald Paquette° | Saint-Albert |
| Thérèse Vincent** | Sainte-Séraphine |

* Membre du comité exécutif

** Membre du comité d'audit et placements

° Membre du comité d'éthique et vie associative

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2023 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Marc-André Dallaire

Victoriaville, le 26 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers, qui indique que la Société a adopté IFRS 17, Contrats d'assurance et IFRS 9, Instruments financiers, le 1^{er} janvier 2023. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris le bilan au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022, et les états du résultat et du résultat étendu, de l'état des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que les informations connexes. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA auditrice
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

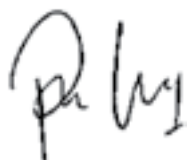
Québec, le 26 février 2024

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Pierre Lepage, FCAS, FICA
KPMG

Québec, le 26 février 2024

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| RÉSULTAT | 2023 | 2022 Retraités (Note 4) |
|--|-----------------|-------------------------------|
| Revenus des activités d'assurance (Note 17) | 39 946 \$ | 36 159 \$ |
| Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 18) | (34 681) | (25 354) |
| Résultat des activités d'assurance avant la réassurance | 5 265 | 10 805 |
| Cession de réassurance sur les primes (Note 17) | (9 996) | (8 714) |
| Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 17) | 9 536 | 5 229 |
| Résultat net des contrats de réassurance détenus | (460) | (3 485) |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE | 4 805 | 7 320 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT | | |
| Revenus nets de placement (Note 6) | 2 271 | (1 369) |
| Revenus (dépendances) d'intérêts sur financement des régimes de retraite et de l'emprunt | (23) | (81) |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 17) | (311) | (11) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 17) | 182 | 17 |
| RÉSULTAT FINANCIER NET | 2 119 | (1 444) |
| Autres revenus (Note 7) | 185 | 915 |
| Autres frais (Note 8) | (1 984) | (1 337) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 5 125 | 5 454 |
| Impôts sur le résultat (Note 10) | 1 282 | 1 405 |
| RÉSULTAT NET | 3 843 \$ | 4 049 \$ |
| RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| RÉSULTAT NET | 3 843 \$ | 4 049 \$ |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu, nets des impôts | 35 | (62) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts | (627) | 1 389 |
| Total des autres éléments du résultat étendu | (592) | 1 327 |
| RÉSULTAT ÉTENDU | 3 251 \$ | 5 376 \$ |

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Parts privilégiées | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | | Total |
|--|-----------------------|------------------------------|---|--|------------------|
| | | | Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 5 415 \$ | 13 726 \$ | 1 431 \$ | (1 300) \$ | 19 272 \$ |
| Effet des modifications des normes comptables (Note 4) | | | | | |
| IFRS 17 | | 1 161 | | | 1 161 |
| IFRS 9 | | 1 429 | (1 429) | | |
| Solde au 31 décembre 2021 retraité | 5 415 | 16 316 | 2 | (1 300) | 20 433 |
| Résultat étendu | | 4 049 | (62) | 1 389 | 5 376 |
| Remboursement de parts privilégiées | (250) | | | | (250) |
| Intérêts sur parts privilégiées | | (161) | | | (161) |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 5 165 \$ | 20 204 \$ | (60) \$ | 89 \$ | 25 398 \$ |
| Résultat étendu | | 3 843 | 35 | (627) | 3 251 |
| Remboursement de parts privilégiées | (250) | | | | (250) |
| Intérêts sur parts privilégiées | | (154) | | | (154) |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 4 915 \$ | 23 893 \$ | (25) \$ | (538) \$ | 28 245 \$ |

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| OPÉRATIONS | 2023 | 2022 Retraités (Note 4) |
|---|-----------------|-------------------------------|
| Résultat net | 3 843 \$ | 4 049 \$ |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 17) | (4 954) | (10 794) |
| Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 17) | 278 | 3 468 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 113 | 101 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 3 | 3 |
| Pertes (gains) sur placements | (1 736) | 1 628 |
| Frais relatifs aux régimes de retraite | 253 | 490 |
| Impôts différés | (19) | (146) |
| Revenus capitalisés sur les placements | (34) | (13) |
| | (2 253) | (1 214) |
| Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu | (12) | 22 |
| Variation des autres actifs et passifs opérationnels | | |
| Actifs ou Passifs au titre des traités de réassurance (Note 17) | (1 885) | (3 654) |
| Actifs ou Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 17) | 7 776 | 10 501 |
| Autres débiteurs | (24) | (25) |
| Actifs d'impôts exigibles à recevoir | 268 | (438) |
| Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite | (9) | |
| Créditeurs | 171 | 138 |
| Passifs d'impôts exigibles à payer | | (548) |
| Cotisations aux régimes de retraite | (232) | (211) |
| | 3 800 | 4 571 |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions | | |
| Placements | (3 757) | (4 554) |
| Immobilisations corporelles | (75) | (23) |
| Dispositions | | |
| Placements | 213 | 857 |
| | (3 619) | (3 720) |
| FINANCEMENT | | |
| Remboursement de l'emprunt | (383) | (105) |
| Remboursement de parts privilégiées | (250) | (250) |
| Intérêts sur parts privilégiées | (154) | (161) |
| | (787) | (516) |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | (606) | 335 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12) | 5 233 | 4 898 |
| TRÉSorerie ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerie À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12) | 4 627 \$ | 5 233 \$ |

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| ACTIF | Au 31 décembre 2023 | Au 31 décembre 2022 Retraités (Note 4) | Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraités (Note 4) |
|--|--------------------------------|---|---|
| LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 627 \$ | 5 233 \$ | 4 898 \$ |
| Placements (Note 13) | 32 835 | 27 475 | 25 476 |
| | 37 462 | 32 708 | 30 374 |
| AUTRES DÉBITEURS | | | |
| Revenus courus sur placements | 76 | 55 | 21 |
| Autres débiteurs | 19 | 16 | 25 |
| | 95 | 71 | 46 |
| ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | 170 | 438 | |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 17) | 10 209 | 8 602 | 8 416 |
| AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF | | | |
| Actif au titre des régimes de retraite (Note 9) | 86 | | 59 |
| Autres | 9 | | |
| | 95 | | 59 |
| ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 10) | 484 | 239 | 594 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 15) | 2 210 | 2 281 | 2 326 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 16) | 3 | 6 | 9 |
| GOODWILL | 274 | 274 | 274 |
| | 51 002 \$ | 44 619 \$ | 42 098 \$ |

Engagements et éventualités (Note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 30)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Suzanne L. Mailhot, vice-présidente*



François St-Cyr, président du comité de placements*

* Suzanne L. Mailhot et François St-Cyr sont respectivement vice-présidente et président du comité de placements de Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle issue de la fusion entre Promutuel Bois-Francis et Promutuel Portneuf-Champlain le 1er janvier 2024. Ils sont signataires des états financiers.

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| PASSIF | Au 31 décembre 2023 | Au 31 décembre 2022 Retraités (Note 4) | Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraités (Note 4) |
|--|--------------------------------|---|---|
| Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 17) | 20 815 \$ | 17 993 \$ | 18 286 \$ |
| CRÉDITEURS | | | |
| Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale | 276 | 191 | 82 |
| Frais courus et autres fournisseurs (Note 19) | 347 | 294 | 232 |
| | 623 | 485 | 314 |
| PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | | | 548 |
| PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9) | 1 319 | 360 | 2 030 |
| EMPRUNT (Note 20) | | 383 | 487 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Parts privilégiées (Note 22) | 4 915 | 5 165 | 5 415 |
| Excédents non répartis | 23 893 | 20 204 | 16 316 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 23) | (563) | 29 | (1 298) |
| | 28 245 | 25 398 | 20 433 |
| | 51 002 \$ | 44 619 \$ | 42 098 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 1400, rue Notre-Dame Est, Victoriaville, (Québec), G6P 0B4, Canada.

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

Les informations significatives sur les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte d'IFRS-17 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu;
- Actifs au titre des contrats d'assurance;
- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance;
- Passifs au titre des traités de réassurance détenus.

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 février 2024.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs ou passifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat étendu. Le classement des instruments financiers est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-après :

| Actifs et passifs financiers | Classement |
|--|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti |
| Dépôts à terme | Coût amorti |
| Obligations | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu |
| Fonds mutuels | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Actions ordinaires | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Actions privilégiées | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Sociétés en commandite | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Promutuel Réassurance et Fonds de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Promutuel | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres débiteurs | Coût amorti |
| Créditeurs et emprunts | Coût amorti |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes.

a) À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE ») sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN;
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERE sont à la JVRN.

De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la JVAERE peut être désigné comme étant à la JVRN lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La Société n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la JVRN.

Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes de juste valeur étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste *Revenus nets de placement*.

b) Au coût amorti

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance, et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

Les actifs financiers à la JVAERE sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les variations de la valeur comptable de ces actifs financiers résultant des profits et pertes de change, des dépréciations ou reprises de dépréciations et des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Les montants qui sont comptabilisés en résultat net sont les mêmes que les montants qui auraient été comptabilisés en résultat net si ces actifs financiers avaient été évalués au coût amorti. Toutes les autres variations de la valeur comptable de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu et cumulées dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE. Lors de la décomptabilisation de ces actifs financiers, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu est reclassé en résultat net.

d) Passifs financiers au coût amorti

Applicable avant le 1^{er} janvier 2023, conformément à IAS 39

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à IFRS 9

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net.

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou de perte sur modification dans les *Revenus nets de placement*.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERE et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

a) Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs de la Société exercent leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base de la Société.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

b) Définition de défaillance

La Société considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- Le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur;
- Les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris la Société (sans tenir compte des garanties détenues par la Société).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, la Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

c) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

d) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est à dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société a évalué la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

La Société comptabilise un gain ou une perte de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERE, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans le bilan.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

| Catégorie | Méthode | Taux ou durée |
|-----------------------|-----------|---------------|
| Bâtisse | Dégressif | 4 % et 8 % |
| Mobilier-équipement | Dégressif | 20 % |
| Matériel informatique | Dégressif | 30 % |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

| Catégorie | Méthode | Durée |
|-----------|----------|-----------------|
| Clientèle | Linéaire | 5 années police |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERE et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE

Classification des contrats et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat.

En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance et les traités de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce un jugement pour déterminer à quel niveau de détail elle dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Niveau de regroupement des contrats (suite)

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats, qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible ;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions des agents et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société a fait le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, et de l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprennent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation. La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier applicable sur les contrats détenus.

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats n'est potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Une évaluation quantitative est produite à la fin d'année financière afin de valider si un groupe de contrats peut être déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale. De plus, si un fait ou circonstance indique qu'un groupe de contrats pourrait devenir déficitaire en cours d'année, la Société procèdera également à une évaluation quantitative. Ce calcul détermine si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminée selon la MRP est inférieure à l'estimation découlant de l'évaluation quantitative, ce qui engendrerait un élément de perte. L'élément de perte est déterminé en fonction d'un modèle où les flux de trésorerie d'exécution liés aux primes et aux sinistres sont estimés à la date de comptabilisation initiale. Les flux inclus la valeur temps de l'argent ainsi que l'ajustement au titre du risque non financier. Si l'évaluation équivaut à une sortie de trésorerie nette, celle-ci sera incluse au passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte est atténué par une composante de recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan et l'état des résultats afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net ;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net ;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes conventions comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

- Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, la Société aurait conclu que le contrat modifié :
 - Se situe hors du champ d'application d'IFRS 17 ;
 - Donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte ;
 - Donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent ;
 - Aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent. Le contrat initial répondait à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe, mais le contrat modifié n'y répond plus.
- Le contrat initial était comptabilisé au moyen de la MRP, mais le contrat modifié ne satisfait plus aux conditions requises pour l'application de cette méthode.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Modification et décomptabilisation (suite)

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée) ;
- Modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Revenus des activités d'assurance

La Société émet des contrats d'assurance ainsi que des traités de réassurance détenus. Tous ces contrats sont comptabilisés conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en appliquant la MRP.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Lorsqu'elle applique la MRP, la Société comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées. La Société émet des contrats d'assurance dont les profils de survenance des sinistres sont différents. Pour ces groupes de contrats, les revenus sont comptabilisés en fonction des tendances attendues en matière de survenance des sinistres.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- La somme recouvrée des réassureurs ;
- L'imputation des primes payées.

Revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de la variation de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de la variation du risque financier d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 28 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des conventions comptables

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance : La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages.

Combinaison de contrats d'assurance : Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance doit être traité comme un seul contrat, il faut porter des jugements importants et effectuer un examen rigoureux. Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance : La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance : La Société émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. La norme IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de convention comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Identification des portefeuilles : La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement : La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables : La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification : La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les estimations et hypothèses importantes concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite sont présentées à la Note 9 alors que celles concernant les contrats d'assurance et de réassurance sont présentées ci-dessous.

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écart importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclus des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de compléter la courbe d'actualisation. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation (suite)

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie:

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Passif au titre des sinistres survenus | | | | |
| 2023 | 5.09 % | 4.72 % | 4.61 % | 4.79 % |
| 2022 | 5.71 % | 4.90 % | 4.55 % | 4.83 % |
| Passif au titre de la couverture restante | | | | |
| 2023 | 4.84 % | 4.25 % | 4.07 % | 4.28 % |
| 2022 | 5.23 % | 4.46 % | 4.10 % | 4.35 % |

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers. Les risques non financiers peuvent comprendre plusieurs risques, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse (automobile, biens et responsabilité civile) basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Le niveau de confiance résultant de l'application de cet ajustement au titre du risque est estimé. Il se situe entre 67 % et 71 % (entre 68 % et 71 % en 2022).

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

Au cours de l'exercice 2023, la Société a adopté les nouveaux amendements et les nouvelles normes suivants :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Avant l'adoption de l'IFRS 9, la Société appliquait IAS 39, « Instruments financiers ». Les exigences de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées de manière rétrospective en ajustant les montants du bilan. L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La Société a fait le choix d'appliquer la superposition de classement pour retraiter ses informations comparatives, comme permis par un amendement à IFRS 17. La Société a comptabilisé les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan. Une augmentation de 1 429 \$ des excédents non répartis et une diminution de 1 429 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er janvier 2022 ont été comptabilisées.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Superposition de classement

La superposition de classement a été appliquée à tous les actifs financiers, y compris aux actifs décomptabilisés de la période comparative. La Société a également appliqué les dispositions en matière de dépréciation de l'IFRS 9 pour la période comparative.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Le tableau suivant présente l'incidence sur le classement des actifs financiers au 1^{er} janvier 2022 et des passifs financiers au 1^{er} janvier 2023.

| Actifs et passifs financiers | Classement IAS 39 | Classement IFRS 9 |
|--|--|--------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie * | À la juste valeur par le biais du résultat net | CA |
| Dépôts à terme * | Détenus jusqu'à leur échéance | CA |
| Obligations * | Disponibles à la vente | JVAERE |
| Fonds mutuels | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Actions ordinaires | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Actions privilégiées | À la juste valeur par le biais du résultat net | JVBRN |
| Sociétés en commandite | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Autres débiteurs * | Prêts et créances | CA |
| Créditeurs et emprunts | Autres passifs financiers | CA |

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

La valeur comptable des actifs et passifs financiers n'a pas changé suite à l'application d'IFRS 9, et ce, autant au 1^{er} janvier 2022 qu'au 1^{er} janvier 2023.

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exigeait le modèle de dépréciation antérieur. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle des pertes de crédit attendues s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERE.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

Effet sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu

Les ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation sont présentés dans les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture en raison de leur application rétrospective au 1^{er} janvier 2022.

Le tableau suivant présente l'impact sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture :

| | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Total |
|--|------------------------|--|-------|
| Effet de l'adoption de IFRS 9 | | | |
| Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation | 1 944 \$ | (1 944) \$ | \$ |
| Ajustements d'impôts | (515) | 515 | |
| | 1 429 \$ | (1 429) \$ | \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », en remplacement de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 a été appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance, de sorte que les informations comparatives ont été retraitées.

Incidence financière

Les effets de l'adoption de l'IFRS 17 ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux capitaux propres et sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. Les capitaux propres au 1er janvier 2022 ont été diminués d'un montant de 1 161 \$ lié aux nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance, soit 1 576 \$ avant l'ajustement de 415 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 a amené certains reclassements entre les actifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus ainsi que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui a entraîné des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Considérant que l'adoption de l'IFRS 17 a amené des changements significatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance, certains chiffres comparatifs ont été retraités et la Société a préparé son bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2022. Comme indiqué dans les dispositions transitoires de l'IFRS 17, la Société n'a pas présenté les effets de l'application initiale de l'IFRS 17 à chaque poste des états financiers affecté.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Transition

Les modifications de conventions comptables résultant de l'adoption de l'IFRS 17 ont été appliquées de manière rétrospective. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la Société a :

- Défini, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Déterminé, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- Décomptabilisé tout solde existant qui n'existerait pas si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Comptabilisé toute différence nette en découlant directement dans les capitaux propres.

Lors de la transition à IFRS 17, la Société a appliqué l'approche rétrospective complète. Cette approche a été appliquée à tous les groupes de contrats d'assurance et de réassurance évalués selon la MRP. L'approche rétrospective complète nécessite l'utilisation d'estimations comptables significatives et d'hypothèses de la direction cohérentes avec l'information qui aurait été disponible à la date de comptabilisation initiale.

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers.

La présentation au bilan et à l'état des résultats a été modifiée. Plusieurs éléments sont désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passifs ou d'actifs au titre des contrats d'assurance et d'actifs ou de passifs au titre des traités de réassurance détenus. La présentation des postes suivants a été modifiée pour qu'ils soient inclus dans les nouveaux postes :

- Part du réassureur dans les provisions pour sinistres en voie de règlement;
- Part du réassureur dans les provisions pour les primes non gagnées;
- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteurs et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Présentation et informations à fournir (suite)

Les regroupements à l'état des résultats ont également été modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des traités de réassurance détenus. Les frais nets ont également été répartis entre les contrats d'assurance émis et les traités de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement exige que les entités présentent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à l'IAS 1 s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

IAS 8 MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées.

5 TOTAL DES REVENUS

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Revenus des activités d'assurance | 39 946 \$ | 36 159 \$ |
| Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | 9 536 | 5 229 |
| Revenus nets de placement | 2 271 | (1 369) |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance | (311) | (11) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | 182 | 17 |
| Autres revenus | 185 | 915 |
| Total des revenus | 51 809 \$ | 40 940 \$ |

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET

Les tableaux suivants présentent les revenus nets de placement :

| | Exercice terminé le 31 décembre 2023 | | | |
|---|--|---|-------------|----------|
| | À la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | Coût amorti | Total |
| Revenus d'intérêts | 6 \$ | 66 \$ | 316 \$ | 388 \$ |
| Total des revenus d'intérêts | 6 | 66 | 316 | 388 |
| Dividendes | 58 | | | 58 |
| Autres revenus attribués | 128 | | | 128 |
| Honoraires | | | (39) | (39) |
| Total des revenus de placement | 192 | 66 | 277 | 535 |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements | 1 736 | | | 1 736 |
| Total des gains (pertes) sur les placements | 1 736 | | | 1 736 |
| | 1 928 \$ | 66 \$ | 277 \$ | 2 271 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET (SUITE)

| | Exercice terminé le 31 décembre 2022 | | | |
|---|--|---|-------------|------------|
| | À la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | Coût amorti | Total |
| Revenus d'intérêts | \$ 29 | \$ 134 | \$ 163 | \$ 163 |
| Total des revenus d'intérêts | 29 | 134 | 163 | 163 |
| Dividendes | 42 | | | 42 |
| Autres revenus attribués | 87 | | | 87 |
| Honoraires | | | (33) | (33) |
| Total des revenus de placement | 129 | 29 | 101 | 259 |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements | (1 628) | | | (1 628) |
| Total des gains (pertes) sur les placements | (1 628) | | | (1 628) |
| | (1 499) \$ | 29 \$ | 101 \$ | (1 369) \$ |

Le tableau suivant présente le résultat financier net :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|------------|
| Revenus nets de placement | 2 271 \$ | (1 369) \$ |
| Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation | (311) | (11) |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance | (311) | (11) |
| Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation | 182 | 17 |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | 182 | 17 |
| Résultat financier net | 2 142 \$ | (1 363) \$ |

7 AUTRES REVENUS

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------|--------|--------|
| Ristourne du réassureur | 185 \$ | 915 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES FRAIS

| | 2023 | 2022 |
|----------------------------|----------|----------|
| Amortissement de clientèle | 3 \$ | 3 \$ |
| Autres | 1 981 | 1 334 |
| | 1 984 \$ | 1 337 \$ |

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation, car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2025.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Au résultat net | | |
| Coût des services courants (employeur) | 235 \$ | 428 \$ |
| Frais d'administration des régimes | 24 | 20 |
| Intérêt net sur financement des régimes | 18 | 62 |
| Charge au résultat net | 277 | 510 |

Aux autres éléments du résultat étendu

| | | |
|---|------------|----------------|
| Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes | 381 | 1 466 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | | |
| - démographiques | 24 | |
| - financières | 805 | (3 445) |
| - autres | (263) | |
| Variation de l'effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies | (94) | 89 |
| Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu | 853 | (1 890) |

Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu 1 130 \$ (1 380) \$

Rapprochement de la capitalisation des régimes

Actif des régimes

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice | 9 604 \$ | 10 664 \$ |
| Rendement réel de l'actif des régimes | 107 | (1 150) |
| Cotisations de l'employeur | 232 | 211 |
| Cotisations salariales | 237 | 203 |
| Prestations versées et règlements | (347) | (324) |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice | 9 833 \$ | 9 604 \$ |

Obligation au titre des prestations définies

| | | |
|--|------------------|-----------------|
| Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice | 9 875 \$ | 12 635 \$ |
| Coût des services pour l'employeur (courants et passés) | 235 | 428 |
| Coût financier | 500 | 378 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | 566 | (3 445) |
| Cotisations salariales | 237 | 203 |
| Prestations versées et règlements | (347) | (324) |
| Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | 11 066 \$ | 9 875 \$ |

Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies 89

Actif (passif) au titre des régimes de retraite (1 233) \$ (360) \$

Présenté aux bilans :

| | | |
|---|------------|----------|
| Actif au titre des régimes de retraite | 86 \$ | \$ |
| Passif au titre des régimes de retraite | (1 319) \$ | (360) \$ |

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Placements cotés sur des marchés actifs | | |
| Capitaux propres | 3 245 \$ | 2 785 \$ |
| Obligations | 1 770 | 1 249 |
| Biens immobiliers | 1 475 | 2 017 |
| Trésorerie | 98 | 96 |
| Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance | 3 245 | 3 457 |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année | 9 833 \$ | 9 604 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|-----------|
| Le taux de rendement effectif des régimes est de : | 9.22 % | (11.30) % |

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 4.65 % | 5.05 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3.00 % | 3.00 % |

La table de mortalité utilisée en 2023 et en 2022 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Hausse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | (1 413) \$ | (1 162) \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | 317 \$ | 267 \$ |
| Baisse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | 1 809 \$ | 1 588 \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | (254) \$ | (234) \$ |
| Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans | 224 \$ | 277 \$ |

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 258 \$ (216 \$ en 2022) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 15 ans (14 ans en 2022).

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 5 125 \$ | 5 454 \$ |
| Taux d'imposition de base fédéral et provincial | 27 % | 27 % |
| Charge d'impôt selon le taux de base | 1 358 \$ | 1 445 \$ |
| Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants : | | |
| Revenus non imposables | (50) | (39) |
| Dépenses non déductibles | 1 | 3 |
| Ajustement des années antérieures | | 19 |
| Autres | (27) | (23) |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat | 1 282 \$ | 1 405 \$ |

La charge d'impôt se détaille comme suit :

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net | 1 282 \$ | 1 405 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net | | |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | 12 | (22) |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (226) | 501 |
| Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu | (214) | 479 |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 1 068 \$ | 1 884 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

| | | |
|---|-----------------|----------|
| La charge d'impôt est répartie comme suit : | 2023 | 2022 |
| Impôt exigible | | |
| Exercice courant | 1 338 \$ | 1 522 \$ |
| Ajustement des exercices antérieurs | (25) | 7 |
| | 1 313 | 1 529 |
| Impôt différé | | |
| Exercice courant | (245) | 343 |
| Ajustement des exercices antérieurs | | 12 |
| | (245) | 355 |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 1 068 \$ | 1 884 \$ |

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2023

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Acqui- sition d'entre- prise | Solde au 31 décembre |
|--|-------------------------------------|-----------------|---|---------------------------------------|-------------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Immobilisations corporelles | (122) \$ | (5) \$ | \$ | \$ | (127) \$ |
| Immobilisations incorporelles | 423 | (29) | | | 394 |
| Contrats d'assurance et de réassurance | (157) | 47 | | | (110) |
| Actif (passif) des régimes de retraite | 95 | 6 | 226 | | 327 |
| Total de l'impôt différé | 239 \$ | 19 \$ | 226 \$ | \$ | 484 \$ |
| Total d'actif d'impôt différé | 239 \$ | | | | 484 \$ |

Exercice terminé le 31 décembre 2022

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Capitaux propres | Solde au 31 décembre |
|---|-------------------------------------|-----------------|---|---------------------|-------------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Immobilisations corporelles | (116) \$ | (6) \$ | \$ | \$ | (122) \$ |
| Immobilisations incorporelles | 454 | (31) | | | 423 |
| Contrats d'assurance et de réassurance | (266) | 149 | | (40) | (157) |
| Actif (passif) des régimes de retraite | 522 | 74 | (501) | | 95 |
| Total de l'impôt différé | 594 \$ | 186 \$ | (501) \$ | (40) \$ | 239 \$ |
| Total de l'actif d'impôt différé | 594 \$ | | | | 239 \$ |

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

| | | |
|---|-----------------|----------|
| Le résultat étendu inclut les éléments suivants : | 2023 | 2022 |
| Rémunération et charges sociales | 7 744 \$ | 7 012 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 113 | 101 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 3 | 3 |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|------------|----------|----------|
| Trésorerie | 4 627 \$ | 5 233 \$ |

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|----------|
| Dividendes perçus | \$ | 42 \$ |
| Intérêts perçus | 933 \$ | 637 \$ |
| Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite | 23 \$ | 81 \$ |
| Intérêts payés sur parts privilégiées | 154 \$ | 161 \$ |
| Taxes sur primes payées | 1 197 \$ | 1 343 \$ |
| Impôts exigibles (encaissés) payés | 1 046 \$ | 2 514 \$ |

13 PLACEMENTS

| | 2023 | | 2022 | |
|--|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| COÛT AMORTI | | | | |
| Dépôts à terme | 121 \$ | 118 \$ | 112 \$ | 110 \$ |
| À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET | | | | |
| Titres de participation | | | | |
| Actions ordinaires | 1 444 | 1 444 | 938 | 938 |
| Fonds mutuels | 6 114 | 6 114 | 4 728 | 4 728 |
| Actions privilégiées | 331 | 331 | 356 | 356 |
| Sociétés en commandite | | | | |
| Fonds de titres de créances | 14 079 | 14 079 | 13 437 | 13 437 |
| Fonds de titres de capitaux propres | 7 033 | 7 033 | 5 082 | 5 082 |
| Fonds de capitalisation | 844 | 844 | 798 | 798 |
| Promutuel Réassurance — Participation au capital | 182 | 182 | 182 | 182 |
| Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération | | | | |
| Participation au capital | 245 | 245 | 245 | 245 |
| | 30 272 | 30 272 | 25 766 | 25 766 |
| À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU | | | | |
| Obligations | 2 442 | 2 442 | 1 597 | 1 597 |
| | 32 835 \$ | 32 832 \$ | 27 475 \$ | 27 473 \$ |

14 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2023 | | | |
|-------------|----------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|
| | Coût amorti | Gains non réalisés | Pertes non réalisées | Juste valeur |
| Obligations | 2 474 \$ | 28 \$ | 60 \$ | 2 442 \$ |
| | 2022 | | | |
| | Coût amorti | Gains non réalisés | Pertes non réalisées | Juste valeur |
| Obligations | 1 676 \$ | \$ | 79 \$ | 1 597 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | | 2023 | | | |
|------------------------|--|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | | |
| | Terrain et bâtisse | 3 824 \$ | \$ | | \$ 3 824 \$ |
| | Mobilier-équipement | 421 | | | 421 |
| | Informatique | 305 | 42 | | 347 |
| | Total du coût | 4 550 \$ | 42 \$ | | \$ 4 592 \$ |
| | | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| | Bâtisse | 1 644 \$ | 79 \$ | | \$ 1 723 \$ |
| | Mobilier-équipement | 381 | 8 | | 389 |
| | Informatique | 244 | 26 | | 270 |
| | Total de l'amortissement cumulé | 2 269 \$ | 113 \$ | | \$ 2 382 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | | |
| | Terrain et bâtisse | 2 180 \$ | | | 2 101 \$ |
| | Mobilier-équipement | 40 | | | 32 |
| | Informatique | 61 | | | 77 |
| | Valeur nette comptable | 2 281 \$ | | | 2 210 \$ |
| | | 2022 | | | |
| | | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | | |
| | Terrain et bâtisse | 3 824 \$ | \$ | | \$ 3 824 \$ |
| | Mobilier-équipement | 408 | 13 | | 421 |
| | Informatique | 262 | 43 | | 305 |
| | Total du coût | 4 494 \$ | 56 \$ | | \$ 4 550 \$ |
| | | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| | Bâtisse | 1 562 \$ | 82 \$ | | \$ 1 644 \$ |
| | Mobilier-équipement | 374 | 7 | | 381 |
| | Informatique | 232 | 12 | | 244 |
| | Total de l'amortissement cumulé | 2 168 \$ | 101 \$ | | \$ 2 269 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | | |
| | Terrain et bâtisse | 2 262 \$ | | | 2 180 \$ |
| | Mobilier-équipement | 34 | | | 40 |
| | Informatique | 30 | | | 61 |
| | Valeur nette comptable | 2 326 \$ | | | 2 281 \$ |

16 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | | 2023 | | | |
|----------------------|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | | |
| | Clientèle | 6 891 \$ | \$ | | \$ 6 891 \$ |
| | | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| | Clientèle | 6 885 \$ | 3 \$ | | \$ 6 888 \$ |
| | Valeur nette comptable | 6 \$ | | | 3 \$ |
| | | 2022 | | | |
| | | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | | |
| | Clientèle | 6 891 \$ | \$ | | \$ 6 891 \$ |
| | | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | | |
| | Clientèle | 6 882 \$ | 3 \$ | | \$ 6 885 \$ |
| | Valeur nette comptable | 9 \$ | | | 6 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

| | 2023 | | | | Total |
|---|-------------|------------|------------|---------|--------------|
| | Particulier | Commercial | Automobile | Caution | |
| Passif (actif) au titre des contrats d'assurance | 4 817 \$ | 12 025 \$ | 3 967 \$ | 6 \$ | 20 815 \$ |
| | | | | | Total |
| Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus | | | | | 10 209 \$ |
| | 2022 | | | | Total |
| | Particulier | Commercial | Automobile | Caution | |
| Passif (actif) au titre des contrats d'assurance | 4 119 \$ | 10 047 \$ | 3 821 \$ | 6 \$ | 17 993 \$ |
| | | | | | Total |
| Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus | | | | | 8 602 \$ |

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance par secteur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Particulier

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---------------|-----------------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Total |
| | | | Ajustement au titre du risque non financier | | |
| 2023 | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 1 692 \$ | \$ | 2 343 \$ | 84 \$ | 4 119 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (9 152) | | | | (9 152) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 6 323 | 78 | 6 401 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 1 091 | | | | 1 091 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (50) | (52) | (102) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 1 091 | | 6 273 | 26 | 7 390 |
| Résultat des activités d'assurance | (8 061) | | 6 273 | 26 | (1 762) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 66 | | 66 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (8 061) | | 6 339 | 26 | (1 696) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 9 140 | | | | 9 140 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (5 691) | | (5 691) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (1 055) | | | | (1 055) |
| Total des flux de trésorerie | 8 085 | | (5 691) | | 2 394 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 1 716 \$ | \$ | 2 991 \$ | 110 \$ | 4 817 \$ |
| 2022 | | | | | |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Total |
| | | | Ajustement au titre du risque non financier | | |
| | 2022 | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 1 529 \$ | \$ | 3 033 \$ | 91 \$ | 4 653 \$ |
| Revenus d'assurance | (8 719) | | | | (8 719) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 5 228 | 58 | 5 286 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 997 | | | | 997 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (780) | (65) | (845) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 997 | | 4 448 | (7) | 5 438 |
| Résultat des activités d'assurance | (7 722) | | 4 448 | (7) | (3 281) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 8 | | 8 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (7 722) | | 4 456 | (7) | (3 273) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 8 758 | | | | 8 758 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (5 146) | | (5 146) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (873) | | | | (873) |
| Total des flux de trésorerie | 7 885 | | (5 146) | | 2 739 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 1 692 \$ | \$ | 2 343 \$ | 84 \$ | 4 119 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE) Commercial

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---|------------------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 2 771 \$ | \$ | 6 965 \$ | 311 \$ | 10 047 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (17 537) | | | | (17 537) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 10 371 | 136 | 10 507 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 987 | | | | 3 987 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | 2 225 | (90) | 2 135 |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 987 | | 12 596 | 46 | 16 629 |
| Résultat des activités d'assurance | (13 550) | | 12 596 | 46 | (908) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 209 | | 209 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (13 550) | | 12 805 | 46 | (699) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 18 146 | | | | 18 146 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (11 389) | | (11 389) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (4 080) | | | | (4 080) |
| Total des flux de trésorerie | 14 066 | | (11 389) | | 2 677 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 3 287 \$ | \$ | 8 381 \$ | 357 \$ | 12 025 \$ |

| | 2022 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---|------------------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 2 621 \$ | \$ | 7 154 \$ | 381 \$ | 10 156 \$ |
| Revenus d'assurance | (15 364) | | | | (15 364) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 8 138 | 112 | 8 250 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 586 | | | | 3 586 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (473) | (182) | (655) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 586 | | 7 665 | (70) | 11 181 |
| Résultat des activités d'assurance | (11 778) | | 7 665 | (70) | (4 183) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | (18) | | (18) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (11 778) | | 7 647 | (70) | (4 201) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 15 798 | | | | 15 798 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (7 836) | | (7 836) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (3 870) | | | | (3 870) |
| Total des flux de trésorerie | 11 928 | | (7 836) | | 4 092 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 2 771 \$ | \$ | 6 965 \$ | 311 \$ | 10 047 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Automobile

| | 2023 | | | | Total |
|---|---|--------------------|--|---|-----------------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 2 185 \$ | \$ | 1 597 \$ | 39 \$ | 3 821 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (13 242) | | | | (13 242) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 9 140 | 36 | 9 176 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 1 711 | | | | 1 711 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (188) | (38) | (226) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 1 711 | | 8 952 | (2) | 10 661 |
| Résultat des activités d'assurance | (11 531) | | 8 952 | (2) | (2 581) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 36 | | 36 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (11 531) | | 8 988 | (2) | (2 545) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 13 558 | | | | 13 558 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (8 996) | | (8 996) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (1 871) | | | | (1 871) |
| Total des flux de trésorerie | 11 687 | | (8 996) | | 2 691 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 2 341 \$ | \$ | 1 589 \$ | 37 \$ | 3 967 \$ |
| | | | | | |
| | 2022 | | | | Total |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 2 068 \$ | \$ | 1 366 \$ | 33 \$ | 3 467 \$ |
| Revenus d'assurance | (12 049) | | | | (12 049) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 7 474 | 31 | 7 505 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 1 456 | | | | 1 456 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (203) | (25) | (228) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 1 456 | | 7 271 | 6 | 8 733 |
| Résultat des activités d'assurance | (10 593) | | 7 271 | 6 | (3 316) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 21 | | 21 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (10 593) | | 7 292 | 6 | (3 295) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 12 045 | | | | 12 045 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (7 061) | | (7 061) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (1 335) | | | | (1 335) |
| Total des flux de trésorerie | 10 710 | | (7 061) | | 3 649 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 2 185 \$ | \$ | 1 597 \$ | 39 \$ | 3 821 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Caution

| | 2023 | | | | |
|--|--|-----------------------|---|-----------|--|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| Total | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 6 \$ | \$ | \$ | \$ | 6 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (15) | | | | (15) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Amortissement des frais d'acquisition | 1 | | | | 1 |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 1 | | | | 1 |
| Résultat des activités d'assurance | (14) | | | | (14) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | | | |
| Montants reconnus dans le résultat net | (14) | | | | (14) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 15 | | | | 15 |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (1) | | | | (1) |
| Total des flux de trésorerie | 14 | | | | 14 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 6 \$ | \$ | \$ | \$ | 6 \$ |
| | | | | | |
| | 2022 | | | | |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| Total | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 8 \$ | \$ | 2 \$ | \$ | 10 \$ |
| Revenus d'assurance | (27) | | | | (27) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 1 | | 1 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 | | | | 3 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (2) | | (2) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 | | (1) | | 2 |
| Résultat des activités d'assurance | (24) | | (1) | | (25) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | | | |
| Montants reconnus dans le résultat net | (24) | | (1) | | (25) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 26 | | | | 26 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (1) | | (1) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (4) | | | | (4) |
| Total des flux de trésorerie | 22 | | (1) | | 21 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 6 \$ | \$ | \$ | \$ | 6 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

| | 2023 | | | | |
|---|---|--|---|--|------------------|
| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de recou- vrement de la perte | Composant de recou- vrement de la perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début | 2 170 \$ | \$ | 6 242 \$ | 190 \$ | 8 602 \$ |
| Cession de réassurance sur les primes | (9 996) | | | | (9 996) |
| Recouvrement des sinistres et autres charges | | | 6 726 | 109 | 6 835 |
| Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement | | | 2 750 | (49) | 2 701 |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | | | 9 476 | 60 | 9 536 |
| Résultat net des traités de réassurance détenus | (9 996) | | 9 476 | 60 | (460) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | | | 182 | | 182 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (9 996) | | 9 658 | 60 | (278) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Décaissement des primes cédées | 10 302 | | | | 10 302 |
| Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges | | | (8 417) | | (8 417) |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus | 2 476 \$ | \$ | 7 483 \$ | 250 \$ | 10 209 \$ |
| | 2022 | | | | |
| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de recou- vrement de la perte | Composant de recou- vrement de la perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début | 1 880 \$ | \$ | 6 288 \$ | 248 \$ | 8 416 \$ |
| Cession de réassurance sur les primes | (8 714) | | | | (8 714) |
| Recouvrement des sinistres et autres charges | | | 5 549 | 86 | 5 635 |
| Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement | | | (262) | (144) | (406) |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | | | 5 287 | (58) | 5 229 |
| Résultat net des traités de réassurance détenus | (8 714) | | 5 287 | (58) | (3 485) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | | | 17 | | 17 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (8 714) | | 5 304 | (58) | (3 468) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Décaissement des primes cédées | 9 004 | | | | 9 004 |
| Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges | | | (5 350) | | (5 350) |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus | 2 170 \$ | \$ | 6 242 \$ | 190 \$ | 8 602 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

| | Évolution du passif brut par année de survenance | | | | | | |
|---|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | Avant 2019 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
| À la fin de l'année du sinistre | 22 994 | 5 989 | 8 045 | 4 929 | 5 047 | 6 449 | |
| Après 1 an | 22 900 | 5 537 | 7 525 | 4 823 | 8 732 | | |
| Après 2 ans | 21 351 | 5 522 | 7 578 | 4 020 | | | |
| Après 3 ans | 19 983 | 5 141 | 7 524 | | | | |
| Après 4 ans | 19 890 | 4 697 | | | | | |
| Après 5 ans | 19 156 | | | | | | |
| Estimation des sinistres bruts | 19 156 \$ | 4 697 \$ | 7 524 \$ | 4 020 \$ | 8 732 \$ | 6 449 \$ | 50 578 \$ |
| Sinistres payés | 18 977 | 4 159 | 6 219 | 3 623 | 5 886 | | 38 864 |
| Sinistres non payés | 179 | 538 | 1 305 | 397 | 2 846 | 6 449 | 11 714 |
| Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier | | | | | | | (207) |
| Autres charges d'assurance non payées | | | | | | | 1 958 |
| Passif brut au titre des sinistres survenus | | | | | | | 13 465 \$ |

Sensibilité dans les principales hypothèses

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité, compte tenu du retraitement de l'exercice comparatif.

| | Change- ment d'hypo- thèse | 2023 | | 2022 | |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--|------------------------------|--|
| | | Contrats d'assu- rance | Traités de réassu- rance détenus | Contrats d'assu- rance | Traités de réassu- rance détenus |
| Matérialisation des sinistres | +5% | 503 \$ | 103 \$ | 498 \$ | 88 \$ |
| Matérialisation des sinistres | -5% | (556) \$ | (114) \$ | (539) \$ | (95) \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET AUTRES FRAIS

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Coût des sinistres | 21 814 \$ | 14 078 \$ |
| Opérations | 13 560 | 11 424 |
| Taxes sur primes | 1 289 | 1 187 |
| Autres | 2 | 2 |
| | 36 665 | 26 691 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | 34 681 | 25 354 |
| Autres frais | 1 984 | 1 337 |
| | 36 665 \$ | 26 691 \$ |

19 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

| | 2023 | 2022 |
|---|---------------|---------------|
| Membres | 47 \$ | 18 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | | 33 |
| Taxes de vente | 209 | 213 |
| Autres | 91 | 30 |
| | 347 \$ | 294 \$ |

20 EMPRUNT

L'emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable de 2 180 \$, au taux préférentiel de l'émetteur plus 0.3 %, est remboursable par versements hebdomadaires de 2 396 dollars, comprenant capital et intérêts. L'emprunt a été remboursé en 2023.

| | 2023 | 2022 |
|---|------|--------|
| Remboursement de capital au cours des prochains exercices | | |
| Montant courant à moins d'un an | \$ | 383 \$ |
| Au 31 décembre 2023, la juste valeur* de l'emprunt est de : | \$ | 385 \$ |

* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la Note 28 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.

21 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2023, la Société n'a aucune part sociale émise (aucune en 2022).

22 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| Émises | | |
| 24 145 parts privilégiées de catégorie « A » (24 145 parts en 2022), intérêts de 2.97 % | 2 415 \$ | 2 415 \$ |
| 25 000 parts privilégiées de catégorie « A » (27 500 parts en 2022), intérêts de 3.07 % | 2 500 | 2 750 |
| | 4 915 \$ | 5 165 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|-------|
| Placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | | |
| Gains non réalisés | 28 \$ | \$ |
| Pertes non réalisées | (60) | (79) |
| | (32) | (79) |
| Impôts afférents | 7 | 19 |
| | (25) | (60) |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (741) | 112 |
| Impôts afférents | 203 | (23) |
| | (538) | 89 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | (563) \$ | 29 \$ |

24 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, soutenu par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 200 % (200 % en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société respecte les exigences en matière de capital.

25 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 320 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 129 \$ US au 31 décembre 2023 (98 \$ US en 2022). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

26 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------|-----------|
| Particulier | 9 152 \$ | 8 719 \$ |
| Commercial | 17 537 | 15 364 |
| Automobile | 13 242 | 12 049 |
| Cautionnement | 15 | 27 |
| Total des revenus des activités d'assurance | 39 946 \$ | 36 159 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants.

| | 2023 | | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Résultat net | | Capitaux propres | |
| | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % |
| Instruments financiers | 476 \$ | (476) \$ | 537 \$ | (537) \$ |
| Contrats d'assurance | (107) | 102 | (107) | 102 |
| Traités de réassurance détenus | 58 | (56) | 58 | (56) |
| | 427 \$ | (430) \$ | 488 \$ | (491) \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 GESTION DES RISQUES (SUITE)

| | 2022 | | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Résultat net | | Capitaux propres | |
| | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % |
| Instruments financiers | 459 \$ | (459) \$ | 508 \$ | (508) \$ |
| Contrats d'assurance | (59) | 57 | (59) | 57 |
| Traités de réassurance détenus | 29 | (29) | 29 | (29) |
| | 429 \$ | (431) \$ | 478 \$ | (480) \$ |

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 890 \$ (1 169 \$ en 2022) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 65 \$ (86 \$ en 2022) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 803 \$ (578 \$ en 2022). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

| | Échéancier au 31 décembre 2023 | | | | | Valeur au bilan |
|--------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Créditeurs | 414 | | | | | 414 |
| TOTAL | 414 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 414 \$ |

| | Échéancier au 31 décembre 2022 | | | | | Valeur au bilan |
|--------------|--------------------------------|-------------------|---------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Créditeurs | 272 | | | | | 272 |
| Emprunt | 383 | | | | | 383 |
| TOTAL | 655 \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | 655 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 GESTION DES RISQUES (SUITE)

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance s'établit ainsi :

| Échéancier au 31 décembre 2023 | | | | | | |
|---|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 16 207 \$ | 3 038 \$ | 994 \$ | 576 \$ | \$ | 20 815 \$ |
| TOTAL | 16 207 \$ | 3 038 \$ | 994 \$ | 576 \$ | \$ | 20 815 \$ |

| Échéancier au 31 décembre 2022 | | | | | | |
|---|------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | Valeur au bilan |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 15 335 \$ | 2 151 \$ | 482 \$ | 25 \$ | \$ | 17 993 \$ |
| TOTAL | 15 335 \$ | 2 151 \$ | 482 \$ | 25 \$ | \$ | 17 993 \$ |

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|--------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| | Montant payable sur demande | Valeur comptable | Montant payable sur demande | Valeur comptable |
| Particulier | 415 \$ | 4 817 \$ | 536 \$ | 4 119 \$ |
| Commercial | 894 | 12 025 | 1 571 | 10 047 |
| Automobile | 480 | 3 967 | 774 | 3 821 |
| Caution | | 6 | | 6 |
| TOTAL | 1 789 \$ | 20 815 \$ | 2 881 \$ | 17 993 \$ |

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers auprès de l'émetteur suivant représentent 10 % et plus du total des placements de la Société :

Banque de Montréal (BMO) 3 805 \$

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

| Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité : | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Cote de crédit | | |
| AAA | 1 214 \$ | 976 \$ |
| AA | 11 400 | 11 721 |
| A | 3 589 | 2 659 |
| BBB | 1 678 | 1 362 |
| Inférieure à BBB | 98 | 46 |
| R-1 | 66 | 34 |
| R-2 | 42 | 5 |
| Non noté | 2 570 | 1 606 |
| Total | 20 657 \$ | 18 409 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 GESTION DES RISQUES (SUITE)

| | | |
|--|-----------------|----------|
| Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité : | 2023 | 2022 |
| Cote de crédit | | |
| P1 | 10 \$ | 14 \$ |
| P2 | 1 101 | 1 065 |
| P3 | 761 | 648 |
| P4 | 22 | 50 |
| Autre | 861 | 808 |
| Total | 2 755 \$ | 2 585 \$ |

i) Provisions pour pertes de crédit attendues

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu est non significative.

ii) Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève respectivement à 10 209 \$ au 31 décembre 2023 (8 602 \$ au 31 décembre 2022).

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

| | 2023 | | 2022 | |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Incidence sur les contrats d'assurance | Incidence nette de la réassurance | Incidence sur les contrats d'assurance | Incidence nette de la réassurance |
| | Brut | Net | Brut | Net |
| Hausse de 5 % du taux de sinistre | | | | |
| Particulier | 450 \$ | \$ | 430 \$ | \$ |
| Commercial | 867 | | 757 | |
| Automobile | 651 | | 594 | |
| Cautions | 1 | | 1 | |
| | 1969 \$ | 1252 \$ | 1782 \$ | 1179 \$ |
| Hausse de 1 % du taux de frais | 418 \$ | 250 \$ | 366 \$ | 236 \$ |

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 325 \$ (235 \$ en 2022) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 650 000 \$ (480 000 \$ en 2022) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant au bilan soient éventuellement insuffisants. Le risque quant aux passifs en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

| | 2023 | | | Total |
|---|----------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : | | | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 889 \$ | 20 954 \$ | 1 429 \$ | 30 272 \$ |
| Placements à la juste valeur par le biais éléments du résultat étendu | | 2 442 | | 2 442 |
| | 7 889 \$ | 23 396 \$ | 1 429 \$ | 32 714 \$ |

| | 2022 | | | Total |
|---|----------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | |
| Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : | | | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | 6 023 \$ | 18 405 \$ | 1 338 \$ | 25 766 \$ |
| Placements à la juste valeur par le biais éléments du résultat étendu | | 1 597 | | 1 597 |
| | 6 023 \$ | 20 002 \$ | 1 338 \$ | 27 363 \$ |

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

| | 2023 | 2022 |
|---|----------|----------|
| Solde au début de l'exercice | 1 338 \$ | 1 294 \$ |
| Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s : | | |
| Résultat net | 46 | (2) |
| Acquisitions | 45 | 46 |
| Solde au 31 décembre | 1 429 \$ | 1 338 \$ |

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires;
- Les obligations et les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché;
- Les actions et les fonds mutuels sont évalués selon le cours du marché;
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents;
- La juste valeur de la trésorerie, des autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché;

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

29 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES ET AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

A) Opérations avec les parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

| | Adminis- trateurs | Cadres | Total |
|---|----------------------|---------------|---------------|
| Au 31 décembre 2023 | | | |
| Avantages à court terme | 156 \$ | 602 \$ | 758 \$ |
| Indemnités de fin de contrat | | 45 | 45 |
| Total de la rémunération au 31 décembre 2023 | 156 \$ | 647 \$ | 803 \$ |
| | Adminis- trateurs | Cadres | Total |
| Au 31 décembre 2022 | | | |
| Avantages à court terme | 115 \$ | 561 \$ | 676 \$ |
| Avantages postérieurs à l'emploi | | 76 | 76 |
| Total de la rémunération au 31 décembre 2022 | 115 \$ | 637 \$ | 752 \$ |

B) Opération avec les institutions du Groupe Promutuel

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Les institutions du Groupe Promutuel ne sont pas des parties liées à la Société.

La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 9.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES ET AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL (SUITE)

Les autres transactions avec les institutions du Groupe Promutuel, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, incluant les opérations avec Promutuel Réassurance :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|----------|
| Cession de réassurance sur les primes | 9 500 \$ | 8 377 \$ |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | 9 515 | 4 981 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | 7 757 | 5 857 |
| Frais de placement | 10 | 11 |
| Autres | 1 760 | 1 322 |

30 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 1^{er} janvier 2024, la Société s'est fusionnée avec Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale sous la dénomination sociale de Promutuel Les Bâtitisseurs, société mutuelle d'assurance générale.



PROMUTUEL
ASSURANCE
BOIS-FRANCS



Rapport financier | 2023

PROMUTUEL

ASSURANCE

PORTNEUF-CHAMPLAIN

Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses membres-assurés et membres-assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et de processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des membres de la direction

Nos membres du conseil d'administration ainsi que nos membres de la direction doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'une ou un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communications. L'assemblée extraordinaire, tenue en septembre 2023, a approuvé l'ajout d'une ou un membre possédant ces compétences. Cette personne sera élue lors de la prochaine assemblée générale. Dans l'intervalle, nous avons nommé une personne ayant ces aptitudes.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers responsables et comités. Le conseil d'administration est garant de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Promutuel Assurance a donc entrepris des travaux importants en matière de gestion des risques et

de sécurité qui lui permettront, entre autres, comme toutes les institutions financières soumises à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, de se conformer à ses obligations et d'adopter les meilleures pratiques. Dans cette optique, le conseil d'administration s'est d'ailleurs doté d'un comité de gestion des risques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle de l'auditrice ou de l'auditeur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saines et prudentes.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code de déontologie pour les membres du conseil d'administration et les membres de la direction ainsi qu'un code d'éthique et de déontologie pour le personnel. Ces codes couvrent notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basés sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et à améliorer sa gouvernance.

Sommaire

| | |
|--|----|
| Rapport de la direction | 2 |
| Rapport de l'auditeur indépendant | 3 |
| Certificat de l'actuaire | 5 |
| États financiers | |
| États consolidés du résultat et résultat étendu | 6 |
| État consolidé des variations des capitaux propres | 7 |
| État consolidé des flux de trésorerie | 8 |
| Bilan consolidé | 9 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 11 |

Administrateurs

Au 31 décembre 2023, les 55 626 membres-assurés de Promutuel Assurance Portneuf-Champlain sont représentés au conseil d'administration par :

| | |
|---|-----------------|
| Michel Gauthier*, président et président du comité exécutif | Portneuf |
| Jean-Paul Rousseau*, vice-président | Saint-Stanislas |
| Thomas Boisvert St-Arnaud** ° | Québec |
| Richard Genest** ° | Saint-Thuribe |
| Richard Moisan* ** ° | Saint-Raymond |
| Conrad Robitaille°, président du comité d'éthique | Québec |
| Annie Roy**, présidente du comité d'audit | Shawinigan |

- * Membre du comité exécutif
- ** Membre du comité d'audit
- ° Membre du comité d'éthique

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers consolidés et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers consolidés de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2023 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



Mathieu Allison

Saint-Basile, le 26 février 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, les états consolidés du résultat et du résultat étendu, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société, conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Informations comparatives retraitées

Nous attirons l'attention sur la note 4 des états financiers consolidés, qui indique que la Société a adopté IFRS 17, Contrats d'assurance et IFRS 9, Instruments financiers, le 1^{er} janvier 2023. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers consolidés, y compris le bilan consolidé au 31 décembre 2022 et au 1^{er} janvier 2022, et les états consolidés du résultat et du résultat étendu, de l'état consolidé des variations des capitaux propres et des flux consolidés de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, ainsi que les informations connexes. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence – Audit,



Marianne Grenier, CPA auditrice
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 26 février 2024

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers consolidés de Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale, préparés conformément aux Normes internationales d'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.



Pierre Lepage, FCAS, FICA
KPMG

Québec, le 26 février 2024

États consolidés du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| RÉSULTAT | 2023 | 2022 Retraités (Note 4) |
|---|-----------------|-------------------------------|
| Revenus des activités d'assurance (Note 19) | 85 650 \$ | 75 497 \$ |
| Charges afférentes aux activités d'assurance (Note 20) | (71 616) | (77 417) |
| Résultat des activités d'assurance avant la réassurance | 14 034 | (1 920) |
| Cession de réassurance sur les primes (Note 19) | (10 333) | (9 021) |
| Montants recouvrés auprès des réassureurs pour les sinistres encourus (Note 19) | 4 904 | 17 386 |
| Résultat net des contrats de réassurance détenus | (5 429) | 8 365 |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE | 8 605 | 6 445 |
| RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT | | |
| Revenus nets de placement (Note 6) | 8 613 | (6 623) |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée (Note 15) | (269) | |
| Intérêts sur les obligations locatives | | (1) |
| Revenus (dépendances) d'intérêts sur financement des régimes de retraite | 1 | (115) |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance (Note 19) | (641) | 12 |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance (Note 19) | 320 | (36) |
| RÉSULTAT FINANCIER NET | 8 024 | (6 763) |
| Autres revenus (Note 7) | 278 | 924 |
| Autres frais (Note 8) | (4 282) | (2 475) |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | 12 625 | (1 869) |
| Impôts sur le résultat (Note 10) | 3 058 | (774) |
| RÉSULTAT NET | 9 567 \$ | (1 095) \$ |
| RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| RÉSULTAT NET | 9 567 \$ | (1 095) \$ |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU | | |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net : | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets (nettes) des impôts | (268) | 3 099 |
| RÉSULTAT ÉTENDU | 9 299 \$ | 2 004 \$ |

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Ristourne commu- nautaire | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | | Total |
|--|---------------------------------|------------------------------|---|--|------------------|
| | | | Gains (pertes) sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 2 431 \$ | 60 492 \$ | 7 395 \$ | (2 249) \$ | 68 069 \$ |
| Effet des modifications des normes comptables (Note 4) | | | | | |
| IFRS 17 | | 2 217 | | | 2 217 |
| IFRS 9 | | 7 395 | (7 395) | | |
| Solde au 31 décembre 2021 retraité | 2 431 | 70 104 | | (2 249) | 70 286 |
| Résultat étendu | | (1 095) | | 3 099 | 2 004 |
| Affectation de réserve | 735 | (735) | | | |
| Utilisation de réserve | (16) | 16 | | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022 | 3 150 \$ | 68 290 \$ | \$ | 850 \$ | 72 290 \$ |
| Résultat étendu | | 9 567 | | (268) | 9 299 |
| Affectation de réserve | 916 | (916) | | | |
| Utilisation de réserve | (227) | 227 | | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023 | 3 839 \$ | 77 168 \$ | \$ | 582 \$ | 81 589 \$ |

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2023 | 2022 Retraités (Note 4) |
|---|-----------------|-------------------------------|
| OPÉRATIONS | | |
| Résultat net | 9 567 \$ | (1 095) \$ |
| Éléments hors trésorerie | | |
| Frais (revenus) au titre des contrats d'assurance (Note 19) | (13 393) | 1 908 |
| Frais (revenus) au titre des traités de réassurance (Note 19) | 5 109 | (8 329) |
| Amortissement des immeubles détenus à des fins de placement | 164 | 167 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 209 | 143 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 1 526 | 1 696 |
| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation | 4 | 15 |
| Pertes (gains) sur placements | (7 673) | 7 202 |
| Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles | 5 | |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée | 269 | |
| Frais relatifs aux régimes de retraite | 591 | 1 219 |
| Impôts différés | (351) | (744) |
| Intérêts sur les obligations locatives | | 1 |
| Perte de crédit attendue | 60 | |
| | (3 913) | 2 183 |
| Variation des autres actifs et passifs opérationnels | | |
| Actifs ou Passifs au titre des traités de réassurance (Note 19) | 4 197 | (4 076) |
| Actifs ou Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 19) | 13 675 | 7 723 |
| Autres débiteurs | (255) | 201 |
| Actifs d'impôts exigibles à recevoir | 5 209 | (5 212) |
| Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite | (52) | 19 |
| Créditeurs | 234 | 364 |
| Passifs d'impôts exigibles à payer | 1 718 | (816) |
| Cotisations aux régimes de retraite | (596) | (553) |
| | 20 217 | (167) |
| INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions | | |
| Placements | (20 880) | (15 048) |
| Immeubles détenus à des fins de placement | (557) | (10) |
| Immobilisations corporelles | (317) | (278) |
| Acquisition d'entreprise | (1 923) | |
| Dispositions | | |
| Placements | 3 104 | 16 860 |
| | (20 573) | 1 524 |
| FINANCEMENT | | |
| Remboursement d'obligations locatives | (4) | (23) |
| Remboursement de l'emprunt | (126) | (113) |
| | (130) | (136) |
| Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie | (486) | 1 221 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 12) | 6 028 | 4 807 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 12) | 5 542 \$ | 6 028 \$ |

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| ACTIF | Au 31 décembre 2023 | Au 31 décembre 2022 | Au 1 ^{er} janvier 2022 |
|--|--------------------------------|------------------------|------------------------------------|
| | | Retraités (Note 4) | Retraités (Note 4) |
| LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 5 542 \$ | 6 028 \$ | 4 807 \$ |
| Placements (Note 13) | 93 434 | 67 114 | 76 128 |
| Participation dans une entreprise (Note 15) | 1 654 | | |
| Immeubles de placement (Note 14) | 6 013 | 5 620 | 5 777 |
| | 106 643 | 78 762 | 86 712 |
| AUTRES DÉBITEURS | | | |
| Revenus courus sur placements | 49 | 17 | 28 |
| Autres débiteurs | 1 470 | 2 178 | 2 447 |
| | 1 519 | 2 195 | 2 475 |
| ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | 3 | 5 212 | |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus (Note 19) | 11 902 | 21 208 | 8 803 |
| AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF | | | |
| Actif au titre des régimes de retraite (Note 9) | 210 | | 190 |
| Autres | 152 | 100 | 119 |
| | 362 | 100 | 309 |
| ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 10) | 540 | 68 | 422 |
| ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 16) | 5 | 9 | 34 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 17) | 3 756 | 3 556 | 3 421 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 18) | 3 574 | 5 100 | 6 717 |
| GOODWILL | 883 | 883 | 883 |
| | 129 187 \$ | 117 093 \$ | 109 776 \$ |

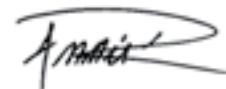
Engagements et éventualités (Note 29)

Événements postérieurs à la date de clôture (Note 34)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Michel Gauthier, président*



Annie Roy, président du comité d'audit*

* Michel Gauthier et Annie Roy sont respectivement président et présidente du comité d'audit de Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle issue de la fusion entre Promutuel Bois-Francs et Promutuel Portneuf-Champlain le 1er janvier 2024. Ils sont signataires des états financiers.

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| PASSIF | Au 31 décembre 2023 | Au 31 décembre 2022 Retraités (Note 4) | Au 1 ^{er} janvier 2022 Retraités (Note 4) |
|--|--------------------------------|---|---|
| Passifs au titre des contrats d'assurance (Note 19) | 40 079 \$ | 39 797 \$ | 30 166 \$ |
| CRÉDITEURS | | | |
| Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale | 536 | 396 | 164 |
| Frais courus et autres fournisseurs (Note 21) | 1 017 | 826 | 694 |
| | 1 553 | 1 222 | 858 |
| PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE | 1 771 | 53 | 869 |
| PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 9) | 570 | | 3 740 |
| PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 10) | 177 | 153 | 134 |
| EMPRUNTS (Note 22) | 3 443 | 3 569 | 3 682 |
| OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 23) | 5 | 9 | 41 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Ristourne communautaire (Note 26) | 3 839 | 3 150 | 2 431 |
| Excédents non répartis | 77 168 | 68 290 | 70 104 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 27) | 582 | 850 | (2 249) |
| | 81 589 | 72 290 | 70 286 |
| | 129 187 \$ | 117 093 \$ | 109 776 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 257, boulevard du Centenaire, Saint-Basile, (Québec), G0A 3G0, Canada.

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES

Les informations significatives sur les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, à moins d'indication contraire. Voir la Note 4 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières consolidées sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers consolidés sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte d'IFRS-17 :

- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Actifs au titre des traités de réassurance détenus;
- Passifs au titre des contrats d'assurance;

Le bilan consolidé est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 26 février 2024.

CONSOLIDATION

La Société présente des états financiers consolidés avec ses filiales 9350-0189 Québec inc., Paul Eugène Chabot inc. et Armand Bois Limité.. Ces filiales sont consolidées à partir de la date d'obtention du contrôle. Les acquisitions sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les soldes intersociétés ainsi que les produits et les charges liés aux transactions intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs ou passifs financiers au coût amorti et actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat étendu. Le classement des instruments financiers est généralement basé sur le modèle économique selon lequel un actif financier est géré ainsi qu'en fonction des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-après :

| Actifs et passifs financiers | Classement |
|--|--|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti |
| Prêts | Coût amorti |
| Sociétés en commandite | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Promutuel Réassurance et Fonds de garantie | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Promutuel | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres placements | À la juste valeur par le biais du résultat net |
| Autres débiteurs | Coût amorti |
| Créditeurs et emprunts | Coût amorti |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes.

a) À la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux conditions de l'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVAERE ») sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Plus précisément :

- Les placements en instruments de capitaux propres sont classés à la JVRN;
- Les instruments d'emprunt qui ne répondent pas aux critères du coût amorti ou de la JVAERE sont à la JVRN.

De plus, un instrument d'emprunt qui remplit les critères d'évaluation au coût amorti ou d'évaluation à la JVAERE peut être désigné comme étant à la JVRN lors de la comptabilisation initiale si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation d'actifs ou de passifs (« non-concordance comptable ») qui découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes. La Société n'a désigné aucun instrument d'emprunt comme étant à la JVRN.

Les actifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les profits ou les pertes de juste valeur étant comptabilisés en résultat net.

Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat net comprend les dividendes ou les intérêts reçus à l'égard de l'actif financier et est inclus dans le poste *Revenus nets de placement*.

b) Au coût amorti

Les instruments d'emprunt qui remplissent les conditions ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés à l'exclusion des pertes de crédit attendues, sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, si cela est approprié, sur une période plus courte, à la valeur comptable brute au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument d'emprunt. Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée du cumul de l'amortissement, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance, et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes, le cas échéant. La valeur comptable brute d'un actif financier est son coût amorti, compte non tenu de toute correction de valeur pour pertes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute de l'actif financier, sauf les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont comptabilisés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif financier.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

Les actifs financiers à la JVAERE sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Par la suite, les variations de la valeur comptable de ces actifs financiers résultant des profits et pertes de change, des dépréciations ou reprises de dépréciations et des produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisées en résultat net. Les montants qui sont comptabilisés en résultat net sont les mêmes que les montants qui auraient été comptabilisés en résultat net si ces actifs financiers avaient été évalués au coût amorti. Toutes les autres variations de la valeur comptable de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu et cumulées dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE. Lors de la décomptabilisation de ces actifs financiers, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat étendu est reclassé en résultat net.

d) Passifs financiers au coût amorti

Applicable avant le 1^{er} janvier 2023, conformément à IAS 39

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat net.

Applicable à compter du 1^{er} janvier 2023, conformément à IFRS 9

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat net.

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou ont expiré. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net. Lorsque la Société échange avec un prêteur existant un instrument d'emprunt pour un autre instrument d'emprunt dont les termes sont substantiellement différents, cet échange est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. De même, la Société comptabilise une modification substantielle des conditions d'un passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. Si la modification n'est pas substantielle, la différence entre la valeur comptable du passif avant la modification et la valeur actualisée des flux de trésorerie après modification doit être comptabilisée en résultat net à titre de profit ou de perte sur modification dans les *Revenus nets de placement*.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers à la JVAERE et au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de présentation de l'information financière afin de rendre compte des variations du risque de crédit qui ont eu lieu depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier correspondant.

La Société comptabilise des pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Toutefois, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société doit évaluer la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier à un montant correspondant au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont les pertes de crédit attendues découlant de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. Par comparaison, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la clôture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

a) Augmentation importante du risque de crédit

Pour évaluer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté d'une façon importante depuis la comptabilisation initiale, la Société compare le risque de défaillance à la date de clôture au risque de défaillance à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier. Pour faire cette évaluation, la Société tient compte des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience passée et les informations prospectives qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables. Les informations prospectives prises en considération comprennent les perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels les débiteurs de la Société exercent leurs activités provenant de rapports rédigés par des experts en économie, des analystes financiers, des organismes gouvernementaux, des groupes de réflexion pertinents et autres organisations semblables, ainsi que diverses sources externes d'informations et de prévisions économiques en lien avec les activités de base de la Société.

Peu importe le résultat de l'évaluation ci-dessus, la Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours, à moins que la Société dispose d'informations raisonnables et justifiables qui démontrent que le risque de crédit n'a pas augmenté.

b) Définition de défaillance

La Société considère les éléments suivants comme une défaillance aux fins de la gestion interne du risque de crédit puisque l'expérience passée indique que les actifs financiers qui remplissent l'une ou l'autre des conditions suivantes ne sont généralement pas recouvrables :

- Le manquement à des clauses financières restrictives par un débiteur;
- Les informations établies à l'interne ou provenant de sources externes indiquent qu'il est peu probable que le débiteur rembourse intégralement ses créanciers, y compris la Société (sans tenir compte des garanties détenues par la Société).

Nonobstant l'analyse ci-dessus, la Société considère qu'une défaillance est survenue lorsqu'un actif financier est en souffrance depuis plus de 90 jours, à moins que l'entité dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage.

c) Actifs financiers dépréciés

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur;
- Un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance;
- L'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances;
- La probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier, à la suite de difficultés financières.

d) Évaluation et comptabilisation des pertes de crédit attendues

L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance (c'est à dire l'ampleur des pertes si la défaillance se produit) et de l'exposition en cas de défaillance. L'évaluation de la probabilité de défaillance et des pertes en cas de défaillance repose sur les données historiques ajustées en fonction d'informations prospectives, comme il est indiqué ci-dessus. En ce qui a trait à l'exposition en cas de défaillance, elle correspond à la valeur comptable brute des actifs à la date de clôture.

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme la différence entre le total des flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la Société selon les termes du contrat et le total des flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Si, pour la période de présentation de l'information financière précédente, la Société a évalué la correction de valeur pour pertes de l'instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, mais qu'elle détermine à la date de clôture de la période considérée que les conditions relatives aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie ne sont plus remplies, elle évalue la correction de valeur pour pertes à la date de clôture de la période considérée au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, sauf pour les actifs pour lesquels la méthode simplifiée a été utilisée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS (SUITE)

La Société comptabilise un gain ou une perte de valeur et un ajustement correspondant à la valeur comptable des actifs financiers par le biais d'un compte de correction de valeur pour pertes, sauf pour les placements en obligations qui sont évalués à la JVAERE, pour lesquels la correction de valeur pour pertes est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu et cumulée dans les gains (pertes) sur les actifs à la JVAERE, et ne réduit pas la valeur comptable de l'actif financier dans le bilan consolidé.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net.

DEVICES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

La participation dans laquelle la Société exerce une influence notable sur les décisions de politiques financières et opérationnelles est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque la Société détient 20 % et plus des droits de votes de l'entreprise, sauf s'il peut être démontré clairement que ce n'est pas le cas.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des revenus de location ou pour valoriser le capital. Ils sont comptabilisés au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des bâtisses est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogène, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif au taux de 5 %. La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

| Catégorie | Méthode | Taux ou durée |
|-------------------------|-----------|---------------|
| Bâtisse | Dégressif | 4 % et 8 % |
| Améliorations locatives | Linéaire | 3 et 5 ans |
| Mobilier-équipement | Dégressif | 20 % et 30 % |
| Automobile | Dégressif | 30 % |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement et les gains ou pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

| Catégorie | Méthode | Durée |
|-----------|----------|------------|
| Clientèle | Linéaire | 3 et 5 ans |

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. L'amortissement de la clientèle et les gains ou les pertes sur cession sont présentés dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsqu'ils sont attribuables aux activités d'assurance; sinon ils sont présentés dans les « Autres frais ».

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur estimative de l'actif identifiable net de la société acquise. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie ("UGT") ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une UGT est composée du plus petit groupe d'actifs en mesure de générer des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes et correspond soit à un secteur d'exploitation, soit à un niveau inférieur. Toute perte de valeur possible du goodwill est mesurée en comparant le montant recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable et est comptabilisée dans les résultats nets. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise ultérieure.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé, calculé sur une base non actualisée, découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs, dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers à la JVAERE et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

CONTRATS D'ASSURANCE

Classification des contrats et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. Les contrats émis par la Société sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance important pour une autre partie (le « titulaire de la police ») en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») porte préjudice au titulaire. Le risque d'assurance est important si un événement assuré peut donner lieu au paiement de sommes supplémentaires importantes par la Société au titulaire dans n'importe quel scénario possédant une substance commerciale – même si l'événement assuré est extrêmement improbable ou que l'espérance mathématique des flux de trésorerie éventuels actualisés ne représente qu'une faible part de l'espérance mathématique des flux de trésorerie actualisés restants du contrat d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit. Cette évaluation est effectuée pour chaque contrat, à la date d'émission du contrat.

Classification des contrats et séparation des composantes (suite)

En procédant à cette évaluation, la Société prend en considération tous ses droits et obligations substantiels, que ceux-ci découlent de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires.

Les contrats d'assurance et les traités de réassurance détenus par la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

Regroupement d'un ensemble ou d'une série de contrats

Il arrive que la Société conclut deux ou plusieurs contrats en même temps avec les mêmes contreparties ou avec des contreparties qui lui sont liées, pour exercer un effet commercial d'ensemble. La Société comptabilise un tel ensemble de contrats comme un seul contrat d'assurance lorsque cela reflète la substance des contrats. Pour procéder à cette évaluation, la Société se demande si :

- Les droits et obligations diffèrent selon que les contrats sont examinés collectivement ou individuellement;
- La Société est incapable d'évaluer un contrat sans tenir compte de l'autre.

Séparation des composantes

La Société examine ses contrats d'assurance et de réassurance pour déterminer s'ils contiennent des composantes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. Les contrats de la Société ne comprennent aucune composante distincte nécessitant une séparation.

Niveau de regroupement des contrats

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Niveau de regroupement des contrats (suite)

Chaque portefeuille est subdivisé en groupes de contrats, auxquels sont appliquées les dispositions d'IFRS 17 en matière de comptabilisation et d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la Société sépare les contrats en fonction de leur date d'émission. Une cohorte contient tous les contrats qui ont été émis au cours d'une période de 12 mois. Chaque cohorte est ensuite subdivisée en trois groupes de contrats, soit les :

- Contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale;
- Contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires par la suite;
- Autres contrats, s'il existe de tels contrats.

La Société exerce un jugement pour déterminer à quel niveau de détail elle dispose des informations suffisantes pour conclure que tous les contrats d'un ensemble feront partie du même groupe. En l'absence de telles informations, la Société évalue chaque contrat individuellement. La composition des groupes établis lors de la comptabilisation initiale n'est pas réévaluée par la suite.

La Société suppose qu'aucun des contrats n'est déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire. La Société évalue la probabilité d'un changement dans les faits et les circonstances applicables pour déterminer si les contrats, qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, appartiennent à un groupe de contrats qui n'ont pas de possibilité importante de le devenir par la suite.

Comptabilisation

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance émis à compter de la première des dates suivantes :

- La date du début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- La date à laquelle le premier paiement d'un titulaire d'un contrat du groupe devient exigible ;
- La date à laquelle un groupe de contrats devient déficitaire.

Périmètre des contrats

L'évaluation du groupe de contrats d'assurance comprend l'ensemble des flux de trésorerie futurs qui devraient être compris dans le périmètre de chacun des contrats d'assurance du groupe.

Afin de déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre d'un contrat, la Société doit analyser à la fois ses droits et obligations substantiels découlant des modalités du contrat et découlant également des lois et règlements applicables ainsi que des pratiques commerciales habituelles. La Société détermine que les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle l'entité peut contraindre le titulaire de contrat d'assurance à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance

La Société applique la méthode de la répartition des primes (« MRP ») à tous ses contrats d'assurance. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue le passif au titre de la couverture restante au montant des primes reçues en trésorerie. Les primes dues à la Société pour des services prévus aux contrats d'assurance déjà fournis au cours de la période, mais qui n'ont pas encore été reçues à la fin de la période de présentation de l'information financière, sont incluses dans le passif au titre de la couverture restante. La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ultérieure correspond à la valeur comptable au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des primes reçues au cours de la période et du montant comptabilisé en revenus des activités d'assurance pour les services prévus aux contrats d'assurance fournis au cours de cette période.

La Société a déterminé que ses contrats d'assurance, dont la période de couverture ne dépasse pas un an, ne comportent pas de composant financement important. La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier de tels contrats d'assurance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Méthodes d'évaluation des contrats d'assurance (suite)

La valeur comptable du passif au titre des sinistres survenus est évaluée en appliquant le modèle général. Après la comptabilisation initiale, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la valeur comptable du groupe de contrats d'assurance inclut une estimation du passif au titre des sinistres survenus à cette date. Le passif au titre des sinistres survenus comprend l'obligation de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits et les autres charges afférentes aux activités d'assurance découlant de services passés et comprend l'obligation liée aux sinistres survenus, mais non encore déclarés. L'estimation actuelle du passif au titre des sinistres survenus comprend les flux de trésorerie d'exécution afférents aux services actuels et passés affectés au groupe à la date de clôture.

Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution sont les estimations actuelles, objectives et pondérées par les probabilités, de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, y compris un ajustement au titre du risque non financier. Pour arriver à une moyenne pondérée selon les probabilités, la Société tient compte de divers scénarios pour envisager l'éventail complet des résultats possibles, en prenant en considération l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs attendus. Les estimations des flux de trésorerie futurs reflètent les conditions existant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions des agents et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société a fait le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la MRP, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, et de l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprennent un ajustement au titre du risque non financier. L'ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation. La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier applicable sur les contrats détenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Contrats déficitaires

En vertu de la MRP, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats n'est potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire.

Une évaluation quantitative est produite à la fin d'année financière afin de valider si un groupe de contrats peut être déficitaire au moment de sa comptabilisation initiale. De plus, si un fait ou circonstance indique qu'un groupe de contrats pourrait devenir déficitaire en cours d'année, la Société procèdera également à une évaluation quantitative. Ce calcul détermine si la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante déterminée selon la MRP est inférieure à l'estimation découlant de l'évaluation quantitative, ce qui engendrerait un élément de perte. L'élément de perte est déterminé en fonction d'un modèle où les flux de trésorerie d'exécution liés aux primes et aux sinistres sont estimés à la date de comptabilisation initiale. Les flux inclus la valeur temps de l'argent ainsi que l'ajustement au titre du risque non financier. Si l'évaluation équivaut à une sortie de trésorerie nette, celle-ci sera incluse au passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte est atténué par une composante de recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Traités de réassurance détenus

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque d'assurance. La réassurance signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à un réassureur. La Société présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan consolidé et l'état consolidé des résultats afin de démontrer les obligations à l'endroit des titulaires de polices ainsi que l'importance du risque de crédit associé aux opérations de réassurance.

Les traités de réassurance détenus sont comptabilisés conformément à IFRS 17 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'assurance. Cela comprend la condition selon laquelle le contrat doit transférer un risque d'assurance important. Les traités de réassurance ne transfèrent un risque d'assurance important que s'ils transfèrent au réassureur la quasi-totalité du risque d'assurance afférent à la portion réassurée des contrats d'assurance sous-jacents, et ce, même s'ils n'exposent pas l'émetteur (le réassureur) à une possibilité de perte importante.

Pour regrouper les traités de réassurance détenus, la Société délimite les portefeuilles de la même manière qu'elle délimite les portefeuilles de contrats d'assurance sous-jacents émis. La Société considère qu'elle ne détient qu'un seul portefeuille de réassurance distinct.

La Société répartit dans trois groupes les traités de réassurance détenus composant un portefeuille :

- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, génèrent un profit net ;
- Les contrats qui, au moment de la comptabilisation initiale, n'ont pas de possibilité importante de générer par la suite un profit net ;
- Tout contrat de réassurance restant détenu dans le portefeuille.

La Société applique la MRP à tous ses traités de réassurance détenus. La Société applique les mêmes conventions comptables pour évaluer un groupe de traités de réassurance détenus que celles utilisées pour un groupe de contrats d'assurance, adaptées lorsque nécessaire pour refléter les caractéristiques qui diffèrent de celles des contrats d'assurance.

En vertu de la MRP, l'évaluation initiale de l'actif au titre de la couverture restante est égale à la prime de réassurance payée. La Société évalue le montant relatif aux services restants en répartissant la prime payée sur la période de couverture du groupe. Pour tous les traités de réassurance détenus, cette répartition est effectuée en fonction de l'écoulement du temps.

La Société suppose que les traités de réassurance détenus ne donneront pas lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale, sauf si les faits et circonstances indiquent le contraire.

Lorsque les traités de réassurance détenus couvrent un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, la Société ajuste la valeur comptable de l'actif au titre de la couverture restante et comptabilise un profit lorsque, au cours de la même période, elle comptabilise une perte à la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou à l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe. La comptabilisation de ce profit donne lieu à la comptabilisation du composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de traités de réassurance détenus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Modification et décomptabilisation

La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat, si les modalités du contrat d'assurance sont modifiées et que les conditions suivantes sont remplies :

-Si les conditions modifiées avaient été prévues au moment de la passation du contrat, la Société aurait conclu que le contrat modifié :

- Se situe hors du champ d'application d'IFRS 17 ;
- Donne lieu à un contrat d'assurance différent après séparation des composants du contrat hôte ;
- Donne lieu à un périmètre du contrat substantiellement différent ;
- Aurait été classé dans un groupe de contrats d'assurance différent. Le contrat initial répondait à la définition d'un contrat d'assurance avec participation directe, mais le contrat modifié n'y répond plus.

-Le contrat initial était comptabilisé au moyen de la MRP, mais le contrat modifié ne satisfait plus aux conditions requises pour l'application de cette méthode.

La Société ajuste les revenus des activités d'assurance de manière prospective à compter de la date de modification du contrat.

La Société décomptabilise un contrat d'assurance si, et seulement si, le contrat est :

- Éteint (lorsque l'obligation qui y est précisée expire ou qu'elle est acquittée ou résiliée) ;
- Modifié (et la modification apportée satisfait aux critères de décomptabilisation).

Présentation

Les portefeuilles de contrats d'assurance, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan consolidé, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif.

La Société ne ventile pas la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le risque financier et le risque non financier. Elle inscrit la totalité de la variation dans le résultat des activités d'assurance.

Revenus des activités d'assurance

La Société émet des contrats d'assurance ainsi que des traités de réassurance détenus. Tous ces contrats sont comptabilisés conformément à IFRS 17, *Contrats d'assurance*, en appliquant la MRP.

Comme la Société fournit des services d'assurance en vertu d'un groupe de contrats d'assurance émis, elle réduit son passif au titre de la couverture restante et comptabilise des revenus des activités d'assurance, qui sont évalués au montant de la contrepartie à laquelle la Société estime avoir droit en échange de ces services.

Lorsqu'elle applique la MRP, la Société comptabilise les revenus des activités d'assurance de la période en fonction de l'écoulement du temps, en répartissant les encaissements de primes attendus, y compris les ajustements liés à l'expérience découlant des primes, entre les périodes de service. Toutefois, lorsque le rythme attendu de dégagement du risque au cours de la période de couverture diffère considérablement du rythme d'écoulement du temps, les encaissements de primes sont répartis en fonction du rythme attendu de charges afférentes aux activités d'assurance engagées. La Société émet des contrats d'assurance dont les profils de survenance des sinistres sont différents. Pour ces groupes de contrats, les revenus sont comptabilisés en fonction des tendances attendues en matière de survenance des sinistres.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Résultat net des traités de réassurance détenus

Les revenus ou les charges liés aux traités de réassurance détenus sont répartis entre les deux montants suivants :

- La somme recouvrée des réassureurs ;
- L'imputation des primes payées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance

Les revenus ou frais financiers pour les contrats d'assurance et de réassurance reflètent l'incidence de la valeur temps de l'argent et de la variation de la valeur temps de l'argent, ainsi que l'effet du risque financier et de la variation du risque financier d'un groupe de contrats d'assurance et d'un groupe de traités de réassurance détenus.

La Société n'actualise pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et le risque financier des contrats d'assurance dont la période de couverture ne dépasse pas un an.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise l'accès à l'assurance automobile à tous. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires et les commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état consolidé des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur une période de 5 ans.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 16) et les obligations locatives (Note 23) sont présentés distinctement dans le bilan consolidé de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les « Charges afférentes aux activités d'assurance » lorsque la dépense est attribuable aux activités d'assurance; sinon elle est présentée dans les « Autres frais ».

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 32 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers consolidés.

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers consolidés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques portés lors de l'application des conventions comptables

Les états financiers consolidés requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation de la dépréciation. Également, les contrats d'assurance et de réassurance nécessitent le recours au jugement dans plusieurs situations, tel que décrites ci-dessous.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'analyse qui suit présente les jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, portés par la direction lors de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Appréciation de l'importance du risque d'assurance : La Société exerce son jugement pour déterminer si un contrat transfère un risque d'assurance important à l'émetteur. Un contrat transfère un risque d'assurance important si, et seulement si, un événement assuré peut amener la Société à payer des sommes supplémentaires qui sont importantes dans n'importe quel scénario et uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée en cas de survenance de l'événement assuré, et ce, même si l'événement assuré est extrêmement improbable. L'appréciation de la question de savoir si les sommes supplémentaires à payer à la survenance d'un événement assuré sont importantes et s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actualisée fait appel à des jugements importants et se fait contrat par contrat, au moment de la comptabilisation initiale. Les types de contrats pour lesquels l'exercice du jugement est requis sont ceux qui transfèrent un risque financier et un risque d'assurance et dans lesquels le composant d'assurance est celui qui fournit le moins d'avantages.

Combinaison de contrats d'assurance : Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance doit être traité comme un seul contrat, il faut porter des jugements importants et effectuer un examen rigoureux. Pour déterminer si un ensemble ou une série de contrats d'assurance exercent, ou sont destinés à exercer, un effet commercial d'ensemble, la Société examine si les droits et obligations sont différents selon qu'ils sont pris en considération de façon collective ou individuelle et si la Société n'est pas en mesure d'évaluer un contrat sans prendre l'autre en considération.

Séparation des composants non assurantiels des contrats d'assurance : La Société émet certains contrats d'assurance qui comportent plusieurs éléments en plus de la prestation du service de couverture d'assurance. Certains de ces éléments doivent être séparés et comptabilisés en appliquant d'autres normes, tandis que d'autres éléments sont évalués selon le modèle d'évaluation des contrats d'assurance. Pour évaluer si les composants satisfont aux critères de séparation et s'ils doivent être séparés, la Société porte des jugements importants.

Séparation des composants assurance d'un contrat d'assurance : La Société émet des contrats d'assurance qui combinent la protection offerte au titulaire avec des protections contre différents types de risques d'assurance dans un seul contrat. La norme IFRS 17 n'exige pas ni ne permet la séparation des composants d'un contrat d'assurance à moins que la forme juridique d'un contrat unique ne reflète pas la substance de ses droits et obligations contractuels. Dans ce cas, des éléments d'assurance distincts doivent être comptabilisés. La réfutation de la présomption que le « contrat seul » constitue l'unité de comptabilisation nécessite un jugement important et n'est pas un choix de convention comptable. Afin de déterminer si un contrat reflète ou non sa substance, la Société étudie l'interdépendance entre les divers risques couverts, la capacité de tous les composants d'arriver à échéance indépendamment les uns des autres, et la capacité d'établir un prix et de vendre les composants séparément.

Détermination du périmètre du contrat : L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance englobe tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre du contrat. Pour déterminer les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, la Société tient compte de ses droits et obligations substantiels découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires, et de ses pratiques commerciales habituelles. Les flux de trésorerie sont considérés comme hors du périmètre du contrat si la Société a la capacité pratique de modifier le prix d'un contrat existant en fonction de la réévaluation des risques et si le prix de la couverture du contrat jusqu'à la date de réévaluation tient uniquement compte des risques s'étendant jusqu'à la prochaine date de réévaluation. La Société exerce son jugement pour déterminer si elle a la capacité pratique de fixer un prix qui reflète intégralement tous les risques posés par le contrat ou le portefeuille. La Société tient compte des restrictions d'ordre contractuel, juridique et réglementaire lorsqu'elle procède à son appréciation et exerce son jugement pour déterminer si ces restrictions ont une substance commerciale.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Identification des portefeuilles : La Société définit un portefeuille comme un ensemble de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les contrats appartenant à une même ligne de produits devraient faire partie d'un même portefeuille, car ils comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. L'exercice du jugement est requis pour identifier les risques similaires et déterminer comment les contrats sont gérés.

Niveau de regroupement : La Société exerce son jugement pour faire la distinction entre les contrats qui n'ont pas de possibilité importante de devenir déficitaires et les autres contrats rentables.

Appréciation des flux de trésorerie directement attribuables : La Société exerce son jugement pour déterminer si les flux de trésorerie sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance particulier. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ne sont inclus dans l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance que s'ils sont directement attribuables aux contrats individuels de la Société, au groupe lui-même ou au portefeuille de contrats d'assurance auquel appartient le groupe. Dans son estimation des flux de trésorerie d'exécution, la Société inclut également les affectations de frais généraux fixes et variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance.

Appréciation de l'importance d'une modification : La Société décomptabilise le contrat initial et comptabilise le contrat modifié comme un nouveau contrat si les critères de décomptabilisation sont remplis. La Société exerce son jugement pour déterminer si les modalités modifiées du contrat font en sorte que le contrat initial satisfait aux critères de décomptabilisation.

Sources principales d'incertitude relative aux estimations de la Société

Les estimations et hypothèses importantes concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite sont présentées à la Note 9 alors que celles concernant les contrats d'assurance et de réassurance sont présentées ci-dessous.

L'analyse qui suit présente les principales estimations qui ont été utilisées par la direction aux fins de l'application des conventions comptables de la Société et qui ont eu l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés relativement aux contrats d'assurance et de réassurance.

Les estimations peuvent subir une variation importante au cours de l'exercice qui suit leur établissement ou jusqu'au règlement ultime des sinistres. Cette variation est imputable à des événements qui ne sont pas encore survenus à la date de présentation de l'information financière et qui peuvent ne pas se réaliser avant un certain temps. Cette variation peut être aussi comptabilisée lors de la disponibilité d'informations supplémentaires, lors de changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou lors d'écarts importants par rapport aux tendances historiques de gravité ou de fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Pour évaluer les contrats d'assurance et de réassurance conformément à IFRS 17, la Société a établi des estimations relativement aux éléments importants ci-après. Ces estimations font partie intégrante des soldes d'actifs et de passifs au titre de contrats d'assurance et d'actifs et de passifs au titre des traités de réassurance détenus :

- Taux d'actualisation;
- Ajustement au titre du risque non financier.

Chacun de ces éléments, y compris les méthodes d'estimation et les hypothèses de la Société ainsi que les autres sources d'incertitude relative aux estimations, sont décrits plus amplement ci-après.

Méthode d'estimation des taux d'actualisation

La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride, qui combine les méthodes ascendante et descendante, où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance.

Les primes de liquidité sont définies à partir du rendement du portefeuille de référence ajusté d'où est soustrait le rendement sans risque. Le portefeuille de référence est constitué d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION (SUITE)

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Méthode d'estimation des taux d'actualisation (suite)

Le portefeuille de référence est ajusté pour éliminer les caractéristiques de risque qui ne sont pas inhérentes aux contrats d'assurance. Étant donné que la modélisation se fait à partir d'obligations, aucun ajustement pour le risque de marché n'est requis. L'utilisation de titres canadiens élimine le risque de change. Le risque de crédit est exclus des primes de liquidité à partir de probabilités de défaut produites par Moody's. Un multiple de 2 est utilisé pour tenir compte du risque de défaut inattendu.

La Société utilise comme portefeuille de référence les Fonds SEC d'obligations du Fonds de placement Promutuel ainsi qu'un portefeuille complémentaire afin de compléter la courbe d'actualisation. La Société utilise des données observables sur le marché obligataire. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués. Étant donné la courte période de règlement des sinistres, la Société n'a pas à déterminer de taux d'actualisation au-delà de la période observable.

La Société se fonde sur le prix de marché de dérivés de crédit comme point de référence. La principale source d'incertitude relative aux estimations consiste dans la détermination des taux d'actualisation au-delà de la dernière période observable pour laquelle des dérivés de crédit sont disponibles. Une autre source principale d'incertitude relative aux estimations consiste dans l'estimation de l'incidence des différences quant au montant, à l'échéancier et à l'incertitude entre les flux de trésorerie des éléments du portefeuille de référence et ceux du groupe de contrats d'assurance.

Pour obtenir la courbe des taux à partir du portefeuille d'éléments de référence, la Société utilise des données de marché observables, comme les prix du marché sur un marché actif. La Société a recours au jugement pour apprécier le degré de similitude entre les caractéristiques d'un portefeuille d'actifs de référence pour lequel des informations de marché observables sont disponibles et les caractéristiques des contrats d'assurance évalués.

La Société a utilisé les courbes de taux suivantes pour actualiser les flux de trésorerie:

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Passif au titre des sinistres survenus | | | | |
| 2023 | 5.09 % | 4.72 % | 4.61 % | 4.79 % |
| 2022 | 5.71 % | 4.90 % | 4.55 % | 4.83 % |
| Passif au titre de la couverture restante | | | | |
| 2023 | 4.84 % | 4.25 % | 4.07 % | 4.28 % |
| 2022 | 5.23 % | 4.46 % | 4.10 % | 4.35 % |

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier correspond à l'indemnité exigée par la Société pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque d'assurance et d'autres risques non financiers. Les risques non financiers peuvent comprendre plusieurs risques, comme le risque de déchéance et le risque de charges. Il reflète le degré de variabilité des flux de trésorerie futurs attendus et le prix propre à la Société de la prise en charge de ce risque, et rend compte du degré d'aversion au risque de la Société. La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier selon la méthode de la marge. L'ajustement au titre du risque non financier est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse (automobile, biens et responsabilité civile) basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Le niveau de confiance résultant de l'application de cet ajustement au titre du risque est estimé. Il se situe entre 67 % et 71 % (entre 68 % et 71 % en 2022).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

Au cours de l'exercice 2023, la Société a adopté les nouveaux amendements et les nouvelles normes suivants

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

Avant l'adoption de l'IFRS 9, la Société appliquait IAS 39, « Instruments financiers ». Les exigences de l'IFRS 9 relatives à la classification et à l'évaluation ainsi que celles relatives à la dépréciation ont été appliquées de manière rétrospective en ajustant les montants du bilan consolidé. L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La Société a fait le choix d'appliquer la superposition de classement pour retraiter ses informations comparatives, comme permis par un amendement à IFRS 17. La Société a comptabilisé les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan consolidé. Une augmentation de 7 395 \$ des excédents non répartis et une diminution de 7 395 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2022 ont été comptabilisées.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Superposition de classement

La superposition de classement a été appliquée à tous les actifs financiers, y compris aux actifs décomptabilisés de la période comparative. La Société a également appliqué les dispositions en matière de dépréciation de l'IFRS 9 pour la période comparative.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Classement et évaluation (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence sur le classement des actifs financiers au 1^{er} janvier 2022 et des passifs financiers au 1^{er} janvier 2023.

| Actifs et passifs financiers | Classement IAS 39 | Classement IFRS 9 |
|---|--|--------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie * | À la juste valeur par le biais du résultat net | CA |
| Prêts * | Prêts et créances | CA |
| Sociétés en commandite | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Autres placements | Disponibles à la vente | JVBRN |
| Autres débiteurs * | Prêts et créances | CA |
| Créditeurs et emprunts | Autres passifs financiers | CA |

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

La valeur comptable des actifs et passifs financiers n'a pas changé suite à l'application d'IFRS 9, et ce, autant au 1^{er} janvier 2022 qu'au 1^{er} janvier 2023.

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exigeait le modèle de dépréciation antérieur. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale. Ce modèle des pertes de crédit attendues s'applique à tous les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERE.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Effet sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu

Les ajustements liés à l'évaluation et à la dépréciation sont présentés dans les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture en raison de leur application rétrospective au 1^{er} janvier 2022.

Le tableau suivant présente l'impact sur les excédents non répartis et le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture :

| | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Total |
|--|------------------------------|--|-------|
| Effet de l'adoption de IFRS 9 | | | |
| Ajustements relatifs au classement et à l'évaluation | 10 115 | \$ (10 115) | \$ |
| Ajustements d'impôts | (2 720) | 2 720 | |
| | 7 395 | \$ (7 395) | \$ |

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », en remplacement de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 a été appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance, de sorte que les informations comparatives ont été retraitées.

Incidence financière

Les effets de l'adoption de l'IFRS 17 ont été comptabilisés par le biais d'ajustements aux capitaux propres et sont divulgués dans l'état consolidé des variations des capitaux propres. Les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 ont été diminués d'un montant de 2 217 \$ lié aux nouveaux principes de comptabilisation et d'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance, soit 3 010 \$ avant l'ajustement de 793 \$ sur l'actif d'impôts différés net. De plus, la norme IFRS 17 a amené certains reclassements entre les actifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus ainsi que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de traités de réassurance détenus, sont présentés séparément au bilan consolidé, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui a entraîné des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Considérant que l'adoption de l'IFRS 17 a amené des changements significatifs à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance, certains chiffres comparatifs ont été retraités et la Société a préparé son bilan consolidé d'ouverture au 1^{er} janvier 2022. Comme indiqué dans les dispositions transitoires de l'IFRS 17, la Société n'a pas présenté les effets de l'application initiale de l'IFRS 17 à chaque poste des états financiers consolidés affecté.

La nature et les principaux effets des changements de conventions comptables sont résumés ci-dessous.

Transition

Les modifications de conventions comptables résultant de l'adoption de l'IFRS 17 ont été appliquées de manière rétrospective. À la date de transition, le 1^{er} janvier 2022, la Société a :

- Défini, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance et de réassurance comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Déterminé, comptabilisé et évalué les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- Décomptabilisé tout solde existant qui n'existerait pas si l'IFRS 17 avait toujours été appliquée;
- Comptabilisé toute différence nette en découlant directement dans les capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Transition (suite)

Lors de la transition à IFRS 17, la Société a appliqué l'approche rétrospective complète. Cette approche a été appliquée à tous les groupes de contrats d'assurance et de réassurance évalués selon la MRP. L'approche rétrospective complète nécessite l'utilisation d'estimations comptables significatives et d'hypothèses de la direction cohérentes avec l'information qui aurait été disponible à la date de comptabilisation initiale.

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers consolidés.

La présentation au bilan consolidé et à l'état consolidé des résultats a été modifiée. Plusieurs éléments sont désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passifs ou d'actifs au titre des contrats d'assurance et d'actifs ou de passifs au titre des traités de réassurance détenus. La présentation des postes suivants a été modifiée pour qu'ils soient inclus dans les nouveaux postes :

- Part du réassureur dans les provisions pour sinistres en voie de règlement;
- Part du réassureur dans les provisions pour les primes non gagnées;
- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteurs et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Les regroupements à l'état consolidé des résultats ont également été modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des traités de réassurance détenus. Les frais nets ont également été répartis entre les contrats d'assurance émis et les traités de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour modifier la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction, comme dans le cas de contrats de location. Les dispositions de cet amendement s'appliquent aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée.

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'impôt différé des actifs/passifs des contrats de location au 1^{er} janvier 2022:

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Acqui- sition d'entre- prise | Solde au 31 décembre |
|--|-------------------------------------|-----------------|---|---------------------------------------|-------------------------|
| Actif au titre du droit d'utilisation | 1 \$ | (3) \$ | | | (2) \$ |
| Obligation locative | | 2 | | | 2 |
| Actifs (passifs) des contrats de location | 1 \$ | (1) \$ | \$ | \$ | \$ |

IAS 1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». L'amendement exige que les entités présentent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications à l'IAS 1 s'appliquent de manière rétrospective aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 8 MÉTHODES COMPTABLES, CHANGEMENTS D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET ERREURS

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » afin d'aider les entités à distinguer les méthodes comptables des estimations comptables. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 ainsi qu'aux changements de méthodes comptables et aux changements d'estimations comptables qui surviennent à partir de cette période. L'adoption de ces modifications n'a aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées.

5 TOTAL DES REVENUS

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Revenus des activités d'assurance | 85 650 \$ | 75 497 \$ |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | 4 904 | 17 386 |
| Revenus nets de placement | 8 613 | (6 623) |
| Quote-part du résultat dans une entreprise associée | (269) | |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance | (641) | 12 |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | 320 | (36) |
| Autres revenus | 278 | 924 |
| Total des revenus | 98 855 \$ | 87 160 \$ |

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET

Les tableaux suivants présentent les revenus nets de placement :

| | Exercice terminé le 31 décembre 2023 | | | |
|---|--|---|---------------|-----------------|
| | À la juste valeur par le biais du résultat net | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | Coût amorti | Total |
| Revenus d'intérêts | \$ | \$ | 959 \$ | 959 \$ |
| Total des revenus d'intérêts | | | 959 | 959 |
| Honoraires | | | (5) | (5) |
| Total des revenus de placement | | | 954 | 954 |
| Gains (pertes) sur disposition de placement | 101 | | | 101 |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements | 7 572 | | | 7 572 |
| Perte de crédit attendue | | | (60) | (60) |
| Autres | (17) | | | (17) |
| Total des gains (pertes) sur les placements | 7 656 | | (60) | 7 596 |
| Revenus d'immeubles de placement | | | | |
| Revenus de location | | | 613 | 613 |
| Charges d'exploitation directes | | | (550) | (550) |
| Total des revenus d'immeubles de placement | | | 63 | 63 |
| | 7 656 \$ | \$ | 957 \$ | 8 613 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET (SUITE)

| | Exercice terminé le 31 décembre 2022 | | | |
|--|---|--|-------------|---------------|
| | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu | À la juste valeur par le biais du résultat net | Coût amorti | Total |
| Revenus d'intérêts | \$ | \$ | 509 | \$ 509 |
| Total des revenus d'intérêts | | | 509 | 509 |
| Honoraires | | | (4) | (4) |
| Total des revenus de placement | | | 505 | 505 |
| Gains (pertes) sur disposition de placement | (32) | | | (32) |
| Gains (pertes) non réalisé(e)s sur placements | (7 170) | | | (7 170) |
| Autres | 29 | | | 29 |
| Total des gains (pertes) sur les placements | (7 173) | | | (7 173) |
| Revenus d'immeubles de placement | | | | |
| Revenus de location | | | 578 | 578 |
| Charges d'exploitation directes ⁽¹⁾ | | | (533) | (533) |
| Total des revenus d'immeubles de placement | | | 45 | 45 |
| | (7 173) \$ | \$ | 550 | \$ (6 623) \$ |

Le tableau suivant présente le résultat financier net :

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|------------|
| Revenus nets de placement | 8 613 \$ | (6 623) \$ |
| Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation | (641) | 12 |
| Revenus (frais) financiers pour les contrats d'assurance | (641) | 12 |
| Intérêts capitalisés et effet de la variation des hypothèses d'actualisation | 320 | (36) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | 320 | (36) |
| Résultat financier net | 8 292 \$ | (6 647) \$ |

7 AUTRES REVENUS

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------|--------|--------|
| Ristourne du réassureur | 185 \$ | 992 \$ |
| Autres | 93 | (68) |
| | 278 \$ | 924 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES FRAIS

| | 2023 | 2022 |
|-------------------------|----------|----------|
| Ristourne communautaire | 309 \$ | 22 \$ |
| Frais non attribuables | 3 973 | 2 453 |
| | 4 282 \$ | 2 475 \$ |

9 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont responsables de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation, car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2022. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2025.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

| | 2023 | 2022 |
|---|------------------|-------------------|
| Au résultat net | | |
| Coût des services courants (employeur) | 592 \$ | 1 104 \$ |
| Frais d'administration des régimes | 52 | 43 |
| Intérêt net sur financement des régimes | (1) | 115 |
| Charge au résultat net | 643 | 1 262 |
| Aux autres éléments du résultat étendu | | |
| Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes | (904) | 3 228 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | | |
| - démographiques | 73 | |
| - financières | 2 044 | (8 609) |
| - autres | 376 | |
| Variation de l'effet de plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies | (1 224) | 1 165 |
| Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu | 365 | (4 216) |
| Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu | 1 008 \$ | (2 954) \$ |
| Rapprochement de la capitalisation des régimes | | |
| Actif des régimes | | |
| Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice | 21 928 \$ | 24 017 \$ |
| Rendement réel de l'actif des régimes | 2 024 | (2 509) |
| Cotisations de l'employeur | 596 | 553 |
| Cotisations salariales | 617 | 536 |
| Prestations versées et règlements | (755) | (669) |
| Transfert de régimes | (22) | |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice | 24 388 \$ | 21 928 \$ |
| Obligation au titre des prestations définies | | |
| Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice | 20 763 \$ | 27 567 \$ |
| Coût des services pour l'employeur (courants et passés) | 592 | 1 104 |
| Coût financier | 1 060 | 834 |
| Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses | 2 493 | (8 609) |
| Cotisations salariales | 617 | 536 |
| Prestations versées et règlements | (755) | (669) |
| Transfert de régimes | (22) | |
| Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice | 24 748 \$ | 20 763 \$ |
| Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies | | 1 165 |
| Actif (passif) au titre des régimes de retraite | (360) \$ | \$ |
| Présenté aux bilans : | | |
| Actif au titre des régimes de retraite | 210 \$ | \$ |
| Passif au titre des régimes de retraite | (570) \$ | \$ |
| L'actif des régimes est composé des éléments suivants : | | |
| | 2023 | 2022 |
| Placements cotés sur des marchés actifs | | |
| Capitaux propres | 8 048 \$ | 6 359 \$ |
| Obligations | 4 390 | 2 851 |
| Biens immobiliers | 3 658 | 4 605 |
| Trésorerie | 244 | 219 |
| Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance | 8 048 | 7 894 |
| Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année | 24 388 \$ | 21 928 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|-----------|
| Le taux de rendement effectif des régimes est de : | 9.22 % | (11.30) % |

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

| | 2023 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 4.65 % | 5.05 % |
| Taux d'augmentation de la rémunération | 3.00 % | 3.00 % |

La table de mortalité utilisée en 2023 et en 2022 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

| | 2023 | 2022 |
|---|------------|------------|
| Hausse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | (3 402) \$ | (2 700) \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | 1 134 \$ | 904 \$ |
| Baisse de 1 % | | |
| Modification du taux d'actualisation | 4 513 \$ | 3 865 \$ |
| Modification du taux d'augmentation de la rémunération | (925) \$ | (718) \$ |
| Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans | 477 \$ | 554 \$ |

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 638 \$ (571 \$ en 2022) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 15 ans (14 ans en 2022).

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------------|-----------------|
| Résultat avant impôts | 12 625 \$ | (1 869) \$ |
| Taux d'imposition de base fédéral et provincial | 27 % | 27 % |
| Charge d'impôt selon le taux de base | 3 346 \$ | (495) \$ |
| Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants : | | |
| Revenus non imposables | (512) | (249) |
| Dépenses non déductibles | 10 | 11 |
| Amortissement de la clientèle non déductible | 11 | 19 |
| Autres | 203 | (60) |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat | 3 058 \$ | (774) \$ |

La charge d'impôt se détaille comme suit :

| | | |
|---|-----------------|-----------------|
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net | 3 058 \$ | (774) \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net | | |
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | (97) | 1 117 |
| Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu | (97) | 1 117 |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 2 961 \$ | 343 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt est répartie comme suit :

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|---------------|
| Impôt exigible | | |
| Exercice courant | 3 539 \$ | 20 \$ |
| Ajustement des exercices antérieurs | (130) | (50) |
| | 3 409 | (30) |
| Impôt différé | | |
| Exercice courant | (407) | 388 |
| Ajustement des exercices antérieurs | (41) | (15) |
| | (448) | 373 |
| Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu | 2 961 \$ | 343 \$ |

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan consolidé. Ces écarts proviennent :

Exercice terminé le 31 décembre 2023

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Acqui- sition d'entre- prise | Solde au 31 décembre |
|--|-------------------------------------|-----------------|---|---------------------------------------|-------------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | (2) \$ | 1 \$ | \$ | \$ | (1) \$ |
| Immobilisations corporelles | (163) | (71) | | | (234) |
| Immobilisations incorporelles | 111 | 366 | | | 477 |
| Obligations locatives | 2 | (1) | | | 1 |
| Contrats d'assurance et de réassurance | (158) | 55 | | | (103) |
| Perte à reporter | 91 | 12 | | | 103 |
| Actif (passif) des régimes de retraite | | (1) | 97 | | 96 |
| Autres | 34 | (10) | | | 24 |
| Total de l'impôt différé | (85) | 351 | 97 | | 363 \$ |
| Total d'actif d'impôt différé | 68 \$ | | | | 540 \$ |
| Total du passif d'impôt différé | 153 \$ | | | | 177 \$ |

Exercice terminé le 31 décembre 2022

| | Solde au 1 ^{er} janvier | Résultat net | Autres éléments du résultat étendu | Capitaux propres | Solde au 31 décembre |
|---|-------------------------------------|-----------------|---|---------------------|-------------------------|
| Actif (passif) d'impôt différé | | | | | |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 1 \$ | (3) \$ | \$ | \$ | (2) \$ |
| Immobilisations corporelles | (123) | (40) | | | (163) |
| Immobilisations incorporelles | (187) | 298 | | | 111 |
| Obligations locatives | | 2 | | | 2 |
| Contrats d'assurance et de réassurance | (443) | 415 | | (130) | (158) |
| Perte à reporter | | 91 | | | 91 |
| Actif (passif) des régimes de retraite | 1 040 | 77 | (1 117) | | |
| Autres | | 34 | | | 34 |
| Total de l'impôt différé | 288 \$ | 874 \$ | (1 117) \$ | (130) \$ | (85) \$ |
| Total de l'actif d'impôt différé | 1 603 \$ | | | | 68 \$ |
| Total du passif d'impôt différé | 1 315 \$ | | | | 153 \$ |

11 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

Le résultat étendu inclut les éléments suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Rémunération et charges sociales | 17 873 \$ | 16 085 \$ |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 209 | 143 |
| Amortissement des immeubles de placement | 164 | 167 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 1 526 | 1 696 |
| Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation | 4 | 15 |
| Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles | 5 | |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12 ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------|----------|
| Intérêts perçus | 2 368 \$ | 1 777 \$ |
| Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite | (1) \$ | 115 \$ |
| Intérêts payés sur emprunts | 103 \$ | 107 \$ |
| Taxes sur primes payées | 2 034 \$ | 2 785 \$ |
| Impôts exigibles (encaissés) payés | (3 671) \$ | 5 999 \$ |

13 PLACEMENTS

| | 2023 | | 2022 | |
|--|---------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| COÛT AMORTI | | | | |
| Prêts | 6 277 \$ | 6 223 \$ | 3 355 \$ | 3 244 \$ |
| À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET | | | | |
| Sociétés en commandite | | | | |
| Fonds de titres de créances | 23 780 | 23 780 | 17 059 | 17 059 |
| Fonds de titres de capitaux propres | 60 216 | 60 216 | 43 659 | 43 659 |
| Fonds de capitalisation | 2 225 | 2 225 | 2 105 | 2 105 |
| Promutuel Réassurance — Participation au capital | 134 | 134 | 134 | 134 |
| Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération | | | | |
| Participation au capital | 245 | 245 | 245 | 245 |
| Autres | 557 | 557 | 557 | 557 |
| | 87 157 | 87 157 | 63 759 | 63 759 |
| | 93 434 \$ | 93 380 \$ | 67 114 \$ | 67 003 \$ |

14 IMMEUBLES DE PLACEMENT

| | 2023 | 2022 |
|--|----------|----------|
| Coût du terrain et de la bâtisse | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 6 395 \$ | 6 385 \$ |
| Acquisition | 557 | 10 |
| Total du coût | 6 952 | 6 395 |
| Cumul des amortissements de la bâtisse | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 775 | 608 |
| Amortissement | 164 | 167 |
| Total de l'amortissement cumulé | 939 | 775 |
| Valeur nette comptable | 6 013 \$ | 5 620 \$ |

La Société procède à l'évaluation de la juste valeur des immeubles de placement sur une base rotative. Au 31 décembre 2023, une évaluation par des évaluateurs indépendants a été obtenue pour un immeuble de placement d'une juste valeur de 5 396 \$ et des évaluations internes ont été effectuées par la direction pour des immeubles de placement d'une juste valeur globale de 2 598 \$.

15 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE

Depuis le 31 mai 2023, la Société détient une participation de 20% des actions avec droits de vote de Courtiers d'Assurance Unis Inc., un cabinet de courtage d'assurance qui agit comme bannière pour un regroupement de cabinets de courtage d'assurance. Cette participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur au bilan est constituée des montants suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--------------------------------------|----------|------|
| Acquisition | 1 923 | |
| Quote-part du résultat de l'exercice | (269) | |
| Solde | 1 654 \$ | \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE (SUITE)

L'information financière de Courtiers d'Assurance Unis Inc. est composée de :

| | 2023 (7 mois) |
|--|------------------|
| BILAN | |
| Trésorerie | 767 \$ |
| Autres actifs à court terme | 896 |
| Actifs à long terme | 510 |
| Total des actifs | 2 173 |
| Passifs à court terme | 1 171 |
| Passifs à long terme | 8 764 |
| Capitaux propres | (7 762) |
| RÉSULTAT ÉTENDU | |
| Produits | 2 253 |
| Charges d'opérations, sauf amortissement | 2 770 |
| Amortissement | 21 |
| Résultat étendu | (538) \$ |

16 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu des contrats de location visant la location d'espaces de bureaux ainsi que des équipements. Certains de ces loyers exigent que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan consolidé. Certains contrats de location comportent une option permettant d'acquérir le bien loué sous-jacent à la fin de la durée du contrat de location ou de renouveler le contrat de location pour une période supplémentaire.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 23.

| | 2023 | | | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|-----------|---------------------------|-------------------------|--|
| Coût | Solde au 1 ^{er} janvier | Ajout | Cession | Modifications contrats | Solde au 31 décembre | |
| Bâtisse | 115 \$ | \$ | \$ | \$ | 115 \$ | |
| Mobilier-équipement | 19 | | | | 19 | |
| Total du coût | 134 \$ | \$ | \$ | \$ | 134 \$ | |
| | | Amortis- sement | Cession | | | |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Bâtisse | 115 \$ | \$ | \$ | \$ | 115 \$ | |
| Mobilier-équipement | 10 | 4 | | | 14 | |
| Total de l'amortissement cumulé | 125 \$ | 4 \$ | \$ | \$ | 129 \$ | |
| Valeur nette comptable | 9 \$ | | | | 5 \$ | |
| | | 2022 | | | | |
| Coût | Solde au 1 ^{er} janvier | Ajout | Cession | Modifications contrats | Solde au 31 décembre | |
| Bâtisse | 125 \$ | \$ | \$ | (10) \$ | 115 \$ | |
| Mobilier-équipement | 19 | | | | 19 | |
| Total du coût | 144 \$ | \$ | \$ | (10) \$ | 134 \$ | |
| | | Amortis- sement | Cession | | | |
| Amortissement cumulé | | | | | | |
| Bâtisse | 104 \$ | 11 \$ | \$ | \$ | 115 \$ | |
| Mobilier-équipement | 6 | 4 | | | 10 | |
| Total de l'amortissement cumulé | 110 \$ | 15 \$ | \$ | \$ | 125 \$ | |
| Valeur nette comptable | | | | | | |
| Bâtisse | 21 \$ | | | | \$ | |
| Mobilier-équipement | 13 | | | | 9 | |
| Valeur nette comptable | 34 \$ | | | | 9 \$ | |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

17 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 2023 | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|---------------|-------------------------|
| Coût | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Terrain et bâtisse | 5 780 \$ | 232 \$ | \$ | 6 012 \$ |
| Améliorations locatives | 56 | | 32 | 24 |
| Mobilier-équipement | 1 497 | 182 | 71 | 1 608 |
| Automobile | 28 | | | 28 |
| Total du coût | 7 361 \$ | 414 \$ | 103 \$ | 7 672 \$ |
| | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Bâtisse | 2 545 \$ | 102 \$ | \$ | 2 647 \$ |
| Améliorations locatives | 56 | | 32 | 24 |
| Mobilier-équipement | 1 182 | 105 | 66 | 1 221 |
| Automobile | 22 | 2 | | 24 |
| Total de l'amortissement cumulé | 3 805 \$ | 209 \$ | 98 \$ | 3 916 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | |
| Terrain et bâtisse | 3 235 \$ | | | 3 365 \$ |
| Mobilier-équipement | 315 | | | 387 |
| Automobile | 6 | | | 4 |
| Valeur nette comptable | 3 556 \$ | | | 3 756 \$ |

| | 2022 | | | |
|--|-------------------------------------|--------------------|-----------|-------------------------|
| Coût | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Terrain et bâtisse | 5 722 \$ | 58 \$ | \$ | 5 780 \$ |
| Améliorations locatives | 56 | | | 56 |
| Mobilier-équipement | 1 277 | 220 | | 1 497 |
| Automobile | 28 | | | 28 |
| Total du coût | 7 083 \$ | 278 \$ | \$ | 7 361 \$ |
| | | Amortis- sement | Cession | |
| Amortissement cumulé | | | | |
| Bâtisse | 2 443 \$ | 102 \$ | \$ | 2 545 \$ |
| Améliorations locatives | 54 | 2 | | 56 |
| Mobilier-équipement | 1 146 | 36 | | 1 182 |
| Automobile | 19 | 3 | | 22 |
| Total de l'amortissement cumulé | 3 662 \$ | 143 \$ | \$ | 3 805 \$ |
| Valeur nette comptable | | | | |
| Terrain et bâtisse | 3 279 \$ | | | 3 235 \$ |
| Améliorations locatives | 2 | | | |
| Mobilier-équipement | 131 | | | 315 |
| Automobile | 9 | | | 6 |
| Valeur nette comptable | 3 421 \$ | | | 3 556 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 2023 | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------|-------------------------|
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | |
| Clientèle | 11 839 \$ | \$ | \$ | 11 839 \$ |
| Amortissement cumulé | | Amortis- sement | Cession | |
| Clientèle | 6 739 \$ | 1 526 \$ | \$ | 8 265 \$ |
| Valeur nette comptable | 5 100 \$ | | | 3 574 \$ |
| | 2022 | | | |
| | Solde au 1 ^{er} janvier | Acqui- sition | Cession | Solde au 31 décembre |
| Coût | | | | |
| Clientèle | 11 760 \$ | 79 \$ | \$ | 11 839 \$ |
| Amortissement cumulé | | Amortis- sement | Cession | |
| Clientèle | 5 043 \$ | 1 696 \$ | \$ | 6 739 \$ |
| Valeur nette comptable | 6 717 \$ | | | 5 100 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les passifs et actifs au titre des contrats d'assurance et de réassurance sont composés du passif et de l'actif au titre de la couverture restante, et du passif et de l'actif au titre des sinistres survenus.

Valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance et de réassurance

| | 2023 | | | | Total |
|--|-------------|------------|------------|----------|--------------|
| | Particulier | Commercial | Automobile | Cautions | |
| Passif (actif) au titre des contrats d'assurance | 13 948 \$ | 14 967 \$ | 11 152 \$ | 12 \$ | 40 079 \$ |
| | | | | | Total |
| Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus | | | | | 11 902 \$ |
| | 2022 | | | | Total |
| | Particulier | Commercial | Automobile | Cautions | |
| Passif (actif) au titre des contrats d'assurance | 14 231 \$ | 15 284 \$ | 10 266 \$ | 16 \$ | 39 797 \$ |
| | | | | | Total |
| Actif (passif) au titre des contrats des traités de réassurance détenus | | | | | 21 208 \$ |

Évolution des passifs (actifs) nets au titre des contrats d'assurance par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus relativement aux contrats d'assurance par secteur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE) Particulier

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---------------|---|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 4 154 \$ | \$ | 9 686 \$ | 391 \$ | 14 231 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (25 655) | | | | (25 655) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 17 165 | 209 | 17 374 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 951 | | | | 3 951 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | 153 | (222) | (69) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 951 | | 17 318 | (13) | 21 256 |
| Résultat des activités d'assurance | (21 704) | | 17 318 | (13) | (4 399) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 226 | | 226 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (21 704) | | 17 544 | (13) | (4 173) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 25 688 | | | | 25 688 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (17 976) | | (17 976) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (3 822) | | | | (3 822) |
| Total des flux de trésorerie | 21 866 | | (17 976) | | 3 890 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 4 316 \$ | \$ | 9 254 \$ | 378 \$ | 13 948 \$ |

| | 2022 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---------------|---|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 4 201 \$ | \$ | 6 477 \$ | 272 \$ | 10 950 \$ |
| Revenus d'assurance | (24 066) | | | | (24 066) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 16 996 | 245 | 17 241 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 676 | | | | 3 676 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (602) | (126) | (728) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 676 | | 16 394 | 119 | 20 189 |
| Résultat des activités d'assurance | (20 390) | | 16 394 | 119 | (3 877) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | (13) | | (13) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (20 390) | | 16 381 | 119 | (3 890) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 23 961 | | | | 23 961 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (13 172) | | (13 172) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (3 618) | | | | (3 618) |
| Total des flux de trésorerie | 20 343 | | (13 172) | | 7 171 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 4 154 \$ | \$ | 9 686 \$ | 391 \$ | 14 231 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Commercial

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---------------|------------------|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Total |
| | | | Ajustement au titre du risque non financier | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 2 339 \$ | \$ | 12 423 \$ | 522 \$ | 15 284 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (22 928) | | | | (22 928) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 9 740 | 181 | 9 921 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 6 057 | | | | 6 057 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (765) | (162) | (927) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 6 057 | | 8 975 | 19 | 15 051 |
| Résultat des activités d'assurance | (16 871) | | 8 975 | 19 | (7 877) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 294 | | 294 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (16 871) | | 9 269 | 19 | (7 583) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 23 762 | | | | 23 762 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (10 371) | | (10 371) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (6 125) | | | | (6 125) |
| Total des flux de trésorerie | 17 637 | | (10 371) | | 7 266 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 3 105 \$ | \$ | 11 321 \$ | 541 \$ | 14 967 \$ |
| 2022 | | | | | |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Total |
| | | | Ajustement au titre du risque non financier | | |
| | Solde au 1er janvier 2022 | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 1 853 \$ | \$ | 7 994 \$ | 424 \$ | 10 271 \$ |
| Revenus d'assurance | (19 862) | | | | (19 862) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 23 332 | 323 | 23 655 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 5 465 | | | | 5 465 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (763) | (225) | (988) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 5 465 | | 22 569 | 98 | 28 132 |
| Résultat des activités d'assurance | (14 397) | | 22 569 | 98 | 8 270 |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | (65) | | (65) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (14 397) | | 22 504 | 98 | 8 205 |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 20 660 | | | | 20 660 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (18 075) | | (18 075) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (5 777) | | | | (5 777) |
| Total des flux de trésorerie | 14 883 | | (18 075) | | (3 192) |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 2 339 \$ | \$ | 12 423 \$ | 522 \$ | 15 284 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Automobile

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|---------------|---|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 4 739 \$ | \$ | 5 383 \$ | 144 \$ | 10 266 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (37 029) | | | | (37 029) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 29 019 | 123 | 29 142 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 5 840 | | | | 5 840 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | 456 | (137) | 319 |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 5 840 | | 29 475 | (14) | 35 301 |
| Résultat des activités d'assurance | (31 189) | | 29 475 | (14) | (1 728) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 121 | | 121 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (31 189) | | 29 596 | (14) | (1 607) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 37 545 | | | | 37 545 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (29 335) | | (29 335) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (5 717) | | | | (5 717) |
| Total des flux de trésorerie | 31 828 | | (29 335) | | 2 493 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 5 378 \$ | \$ | 5 644 \$ | 130 \$ | 11 152 \$ |
| | | | | | |
| | 2022 | | | | |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 4 731 \$ | \$ | 4 094 \$ | 102 \$ | 8 927 \$ |
| Revenus d'assurance | (31 526) | | | | (31 526) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 24 076 | 130 | 24 206 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 4 988 | | | | 4 988 |
| Variation du passif au titre des sinistres survenus | | | (17) | (88) | (105) |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 4 988 | | 24 059 | 42 | 29 089 |
| Résultat des activités d'assurance | (26 538) | | 24 059 | 42 | (2 437) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | 66 | | 66 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (26 538) | | 24 125 | 42 | (2 371) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 31 690 | | | | 31 690 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (22 836) | | (22 836) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (5 144) | | | | (5 144) |
| Total des flux de trésorerie | 26 546 | | (22 836) | | 3 710 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 4 739 \$ | \$ | 5 383 \$ | 144 \$ | 10 266 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Caution

| | 2023 | | | | |
|---|---|--------------------|--|-----------|---|
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| 2023 | | | | | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 15 \$ | \$ | 1 \$ | \$ | 16 \$ |
| Revenus des activités d'assurance | (38) | | | | (38) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 5 | | 5 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 3 | | | | 3 |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 3 | | 5 | | 8 |
| Résultat des activités d'assurance | (35) | | 5 | | (30) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | | | |
| Montants reconnus dans le résultat net | (35) | | 5 | | (30) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 35 | | | | 35 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (6) | | (6) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (3) | | | | (3) |
| Total des flux de trésorerie | 32 | | (6) | | 26 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 12 \$ | \$ | \$ | \$ | 12 \$ |
| 2022 | | | | | |
| | Passif au titre de la couverture restante | | Passif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de perte | Composant de perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | | Ajustement au titre du risque non financier |
| | | | Total | Total | |
| | 2022 | | | | |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Passif (actif) net au titre des contrats d'assurance au début | 17 \$ | \$ | 1 \$ | \$ | 18 \$ |
| Revenus d'assurance | (43) | | | | (43) |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | | | | | |
| Sinistres survenus et autres charges d'assurance | | | 3 | | 3 |
| Amortissement des frais d'acquisition | 4 | | | | 4 |
| Total des charges afférentes aux activités d'assurance | 4 | | 3 | | 7 |
| Résultat des activités d'assurance | (39) | | 3 | | (36) |
| Frais (revenus) financiers pour les contrats d'assurance | | | | | |
| Montants reconnus dans le résultat net | (39) | | 3 | | (36) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Encaissement des revenus des activités d'assurance | 41 | | | | 41 |
| Décaissement des sinistres et autres charges | | | (3) | | (3) |
| Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition | (4) | | | | (4) |
| Total des flux de trésorerie | 37 | | (3) | | 34 |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 15 \$ | \$ | 1 \$ | \$ | 16 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Évolution des actifs (passifs) nets au titre des traités réassurance par couverture restante et sinistres survenus

Le tableau suivant présente la conciliation de l'actif net au titre des traités de réassurance détenus.

| | 2023 | | | | Total |
|---|---|--|---|--|------------------|
| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de recou- vrement de la perte | Composant de recou- vrement de la perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | |
| Solde au 1er janvier 2023 | | | | | |
| Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début | 2 032 \$ | \$ | 18 736 \$ | 440 \$ | 21 208 \$ |
| Cession de réassurance sur les primes | (10 333) | | | | (10 333) |
| Recouvrement des sinistres et autres charges | | | 3 869 | 52 | 3 921 |
| Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement | | | 1 137 | (154) | 983 |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | | | 5 006 | (102) | 4 904 |
| Résultat net des traités de réassurance détenus | (10 333) | | 5 006 | (102) | (5 429) |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | | | 320 | | 320 |
| Montants reconnus dans le résultat net | (10 333) | | 5 326 | (102) | (5 109) |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Décaissement des primes cédées | 10 683 | | | | 10 683 |
| Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges | | | (14 880) | | (14 880) |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus | 2 382 \$ | \$ | 9 182 \$ | 338 \$ | 11 902 \$ |
| | | | | | |
| | 2022 | | | | |
| | Actif au titre de la couverture restante | | Actif au titre des sinistres survenus | | |
| | Excluant le composant de recou- vrement de la perte | Composant de recou- vrement de la perte | Estimations de la valeur actualisées des flux de trésorerie futurs | Ajustement au titre du risque non financier | Total |
| Solde au 1er janvier 2022 | | | | | |
| Actifs (passifs) nets au titre des traités de réassurance au début | 1 866 \$ | \$ | 6 621 \$ | 316 \$ | 8 803 \$ |
| Cession de réassurance sur les primes | (9 021) | | | | (9 021) |
| Recouvrement des sinistres et autres charges | | | 18 127 | 294 | 18 421 |
| Variation de l'actif pour sinistre en voie de recouvrement | | | (865) | (170) | (1 035) |
| Montants recouverts auprès des réassureurs pour les sinistres encourus | | | 17 262 | 124 | 17 386 |
| Résultat net des traités de réassurance détenus | (9 021) | | 17 262 | 124 | 8 365 |
| Revenus (frais) financiers pour les traités de réassurance | | | (36) | | (36) |
| Montants reconnus dans le résultat net | (9 021) | | 17 226 | 124 | 8 329 |
| Flux de trésorerie | | | | | |
| Décaissement des primes cédées | 9 187 | | | | 9 187 |
| Encaissement des recouvrements de sinistres et autres charges | | | (5 111) | | (5 111) |
| Actifs au titre des traités de réassurance détenus | 2 032 \$ | \$ | 18 736 \$ | 440 \$ | 21 208 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 ACTIFS ET PASSIFS AU TITRE DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (SUITE)

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur l'estimation des sinistres engagés cumulatifs, incluant les sinistres survenus, mais non déclarés, ainsi que les paiements cumulatifs à ce jour.

Comme l'exige la norme IFRS 17, lorsqu'elle établit les passifs au titre des sinistres survenus, la Société tient compte de la probabilité et de l'ampleur de l'expérience future devenant plus défavorable que prévu, ce qui se reflète dans l'ajustement pour le risque. En général, l'incertitude associée au coût final du règlement des réclamations est plus grande lorsque la réclamation est au stade initial de développement. Au fur et à mesure que les réclamations se développent, le coût final des réclamations devient plus certain.

La Société n'a pas divulgué d'informations sur l'évolution des passifs au titre des sinistres survenus plus de cinq ans avant la fin de la période au cours de laquelle elle applique la norme IFRS 17 pour la première fois.

| | Évolution du passif brut par année de survenance | | | | | | |
|---|--|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | Avant 2019 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | Total |
| À la fin de l'année du sinistre | 48 178 | 8 205 | 7 343 | 10 467 | 18 559 | 13 246 | |
| Après 1 an | 44 045 | 7 013 | 6 717 | 10 458 | 19 238 | | |
| Après 2 ans | 42 662 | 7 106 | 6 714 | 10 648 | | | |
| Après 3 ans | 40 296 | 7 196 | 6 416 | | | | |
| Après 4 ans | 39 392 | 7 120 | | | | | |
| Après 5 ans | 36 774 | | | | | | |
| Estimation des sinistres bruts | 36 774 | \$ 7 120 | \$ 6 416 | \$ 10 648 | \$ 19 238 | \$ 13 246 | \$ 93 442 |
| Sinistres payés | 35 533 | 6 457 | 5 635 | 8 543 | 13 800 | | 69 968 |
| Sinistres non payés | 1 241 | 663 | 781 | 2 105 | 5 438 | 13 246 | 23 474 |
| Effet de l'actualisation et de l'ajustement au titre du risque non financier | | | | | | | (299) |
| Autres charges d'assurance non payées | | | | | | | 4 093 |
| Passif brut au titre des sinistres survenus | | | | | | | 27 268 |

Sensibilité dans les principales hypothèses

Le tableau qui suit présente les détails de l'incidence des changements dans les principales hypothèses sur le résultat net et les capitaux propres, avant et après l'atténuation des risques liés aux traités de réassurance détenus. Aucun changement n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent dans les méthodes et hypothèses utilisées aux fins de la préparation des analyses de sensibilité, compte tenu du retraitement de l'exercice comparatif.

| | Change- ment d'hypo- thèse | 2023 | | 2022 | |
|-------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|--|------------------------------|--|
| | | Contrats d'assu- rance | Traités de réassu- rance détenus | Contrats d'assu- rance | Traités de réassu- rance détenus |
| Matérialisation des sinistres | +5% | 869 | \$ 233 | 839 | \$ 94 |
| Matérialisation des sinistres | -5% | (960) | \$ (257) | (928) | \$ (104) |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET AUTRES FRAIS

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Coût des sinistres | 43 908 \$ | 52 924 \$ |
| Opérations | 27 412 | 22 765 |
| Taxes sur primes | 2 743 | 2 483 |
| Autres | 1 835 | 1 720 |
| | 75 898 | 79 892 |
| Charges afférentes aux activités d'assurance | 71 616 | 77 417 |
| Autres frais | 4 282 | 2 475 |
| | 75 898 \$ | 79 892 \$ |

21 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

| | 2023 | 2022 |
|---|-----------------|---------------|
| Membres | 137 \$ | 61 \$ |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | 97 | |
| Taxes de vente | 574 | 574 |
| Fonds de pension à payer | 130 | 80 |
| Autres | 79 | 111 |
| | 1 017 \$ | 826 \$ |

22 EMPRUNTS

Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 3 698 \$, au taux de 2.96 %, remboursable par versement mensuel de 14 \$, comprenant capital et intérêts, renouvelable en février 2025 et échéant en 2045.

2 675 \$ 2 764 \$

Emprunt, garanti par une hypothèque sur un terrain et une bâtisse ayant une valeur comptable nette de 1 710 \$, au taux de 2.96 %, remboursable par versement mensuel de 5 \$, comprenant capital et intérêts, renouvelable en février 2025 et échéant en 2040.

768 805

3 443 \$ 3 569 \$

| | 2023 | 2022 |
|---|----------|----------|
| Remboursement de capital au cours des prochains exercices | | |
| Montant courant à moins d'un an | 141 \$ | 137 \$ |
| Montant non courant | | |
| Entre un an et cinq ans | 3 302 \$ | 3 432 \$ |
| Au 31 décembre 2023, la juste valeur* de l'emprunt est de : | 3 315 \$ | 3 317 \$ |

* La juste valeur de l'emprunt est de niveau 2. Se référer à la Note 32 pour le détail de l'évaluation à la juste valeur.

23 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

| | 2023 | 2022 |
|---------------------------------|------|------|
| Montant courant à moins d'un an | 4 \$ | 4 \$ |
| Montant non courant | | |
| Un an à trois ans | 1 \$ | 5 \$ |

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans le résultat net et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

| | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|------|------|
| Dépenses de location | | |
| Contrats de location à court terme | 8 \$ | \$ |
| Paiements de loyers variables | | 4 |
| | 8 \$ | 4 \$ |

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 se sont élevées à 12 \$ (27 \$ en 2022).

24 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2023, la Société n'a aucune part sociale émise (aucune en 2022).

25 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la *Loi sur les assureurs*, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

La Société n'a aucune part de catégorie « A » d'émission.

26 RÉSERVE POUR LA RISTOURNE COMMUNAUTAIRE

La Société a décidé de constituer une réserve pour la ristourne communautaire. Au cours de l'exercice 2023, la Société a affecté un montant de 916 \$ (735 \$ en 2022) à cette réserve. Au cours de l'exercice, la Société a déclaré et versé une ristourne communautaire de 227 \$ (16 \$ en 2022) provenant de cette réserve.

27 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

| | 2023 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite | 784 | 1 149 |
| Impôts afférents | (202) | (299) |
| | 582 | 850 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 582 \$ | 850 \$ |

28 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, soutenu par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 180 % (180 % en 2022). Au 31 décembre 2023, la Société respecte les exigences en matière de capital.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

29 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 23 pour le détail des engagements des contrats de location.

La Société est le bailleur pour des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 23 avril 2030 et le 30 juin 2043. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

| | 2023 | 2022 |
|------------------|-----------------|-----------------|
| Revenus de loyer | | |
| Moins d'un an | 477 \$ | 463 \$ |
| Un an à cinq ans | 1 982 | 1 923 |
| Plus de cinq ans | 6 843 | 7 214 |
| Total | 9 302 \$ | 9 600 \$ |

En 2021, la Société s'est engagée à verser à Promutuel Investissement Stratégique S.E.C. un apport global de 1750 \$ US à titre de participation au capital. De ce montant, la Société a investi un total de 710 \$ US au 31 décembre 2023 (538 \$ US en 2022). Selon les modalités de l'entente, la Société devra verser toute somme demandée de l'apport résiduel dans les 7 jours suivant un appel de versement. Le projet d'investissement s'étend sur une période de 10 ans, de telle sorte que la Société ne peut s'attendre à récupérer l'intégralité de son apport global avant la fin de cette période.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

30 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les revenus de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les revenus des activités d'assurance par secteur d'activité sont les suivants :

| | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Particulier | 25 655 \$ | 24 066 \$ |
| Commercial | 22 928 | 19 862 |
| Automobile | 37 029 | 31 526 |
| Cautionnement | 38 | 43 |
| Total des revenus des activités d'assurance | 85 650 \$ | 75 497 \$ |

31 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite de ses activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques financiers les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers et des contrats d'assurance et de réassurance sont les suivants.

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur des actifs et passifs liés aux contrats d'assurance et aux traités de réassurance détenus.

Le tableau qui suit présente les détails de la sensibilité de la Société à une augmentation et à une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur le résultat net et les capitaux propres pour les éléments suivants.

| | 2023 | | | |
|--------------------------------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | Résultat net | | Capitaux propres | |
| | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % |
| Instruments financiers | 1 430 \$ | (1 430) \$ | 1 430 \$ | (1 430) \$ |
| Contrats d'assurance | (203) | 195 | (203) | 195 |
| Traités de réassurance détenus | 77 | (74) | 77 | (74) |
| | 1 304 \$ | (1 309) \$ | 1 304 \$ | (1 309) \$ |
| | 2022 | | | |
| | Résultat net | | Capitaux propres | |
| | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % | Baisse de 1 % | Hausse de 1 % |
| Instruments financiers | 1 080 \$ | (1 080) \$ | 1 080 \$ | (1 080) \$ |
| Contrats d'assurance | (126) | 122 | (126) | 122 |
| Traités de réassurance détenus | 62 | (61) | 62 | (61) |
| | 1 016 \$ | (1 019) \$ | 1 016 \$ | (1 019) \$ |

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la Société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil d'administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la Société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 4 421 \$ (1 726 \$ en 2022) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 325 \$ (127 \$ en 2022) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2023, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 4 426 \$ (3 209 \$ en 2022). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers et les contrats d'assurance et de réassurance. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société s'établit ainsi :

| | Échéancier au 31 décembre 2023 | | | | | Valeur au bilan |
|--------------|--------------------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Créditeurs | 979 | | | | | 979 |
| Emprunt | 141 | 3 302 | | | | 3 443 |
| TOTAL | 1 120 \$ | 3 302 \$ | | | | 4 422 \$ |

| | Échéancier au 31 décembre 2022 | | | | | Valeur au bilan |
|--------------|--------------------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|-----------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Créditeurs | 648 | | | | | 648 |
| Emprunt | 137 | 3 432 | | | | 3 569 |
| TOTAL | 785 \$ | 3 432 \$ | | | | 4 217 \$ |

L'échéancier des passifs au titre des contrats d'assurance s'établit ainsi :

| | Échéancier au 31 décembre 2023 | | | | | Valeur au bilan |
|---|--------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 32 472 \$ | 4 063 \$ | 2 414 \$ | 1 130 \$ | | 40 079 \$ |
| TOTAL | 32 472 \$ | 4 063 \$ | 2 414 \$ | 1 130 \$ | | 40 079 \$ |

| | Échéancier au 31 décembre 2022 | | | | | Valeur au bilan |
|---|--------------------------------|-----------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| | Moins d'un an | Un à trois ans | Trois à cinq ans | Cinq à dix ans | Plus de dix ans | |
| Passifs au titre des contrats d'assurance | 35 316 \$ | 2 822 \$ | 1 553 \$ | 106 \$ | | 39 797 \$ |
| TOTAL | 35 316 \$ | 2 822 \$ | 1 553 \$ | 106 \$ | | 39 797 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Les montants des passifs au titre des contrats d'assurance payables sur demande se détaillent comme suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|--------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|------------------|
| | Montant payable sur demande | Valeur comptable | Montant payable sur demande | Valeur comptable |
| Particulier | 1 747 \$ | 13 948 \$ | 2 067 \$ | 14 231 \$ |
| Commercial | 1 960 | 14 967 | 1 984 | 15 284 |
| Automobile | 2 791 | 11 152 | 2 309 | 10 266 |
| Caution | | 12 | 1 | 16 |
| TOTAL | 6 498 \$ | 40 079 \$ | 6 361 \$ | 39 797 \$ |

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes de crédit attendues. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan consolidé pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2023, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

| Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité : | 2023 | 2022 |
|---|------------------|------------------|
| Cote de crédit | | |
| AAA | 497 \$ | 186 \$ |
| AA | 19 052 | 14 082 |
| A | 2 386 | 1 715 |
| Inférieure à BBB | 13 | |
| R-1 | 321 | 157 |
| Non noté | 1 816 | 1 056 |
| Total | 24 085 \$ | 17 196 \$ |

| Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité : | 2023 | 2022 |
|--|------------------|------------------|
| Cote de crédit | | |
| P1 | \$ | 52 \$ |
| P2 | 8 792 | 5 866 |
| P3 | 7 195 | 4 798 |
| P4 | | 43 |
| Autre | 2 223 | 2 103 |
| Total | 18 210 \$ | 12 862 \$ |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) Provisions pour pertes de crédit attendues

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute et la provision pour pertes de crédit par phases :

| | | | 2023 | | 2022 | |
|--------------|---------------|---------|------------------------|---------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| | | | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit | Valeur comptable brute | Provision pour pertes de crédit |
| Prêts | Non dépréciés | Phase 1 | 3 750 \$ | \$ | 3 355 \$ | \$ |
| | | Phase 2 | 2 527 | 60 | | |
| | Dépréciés | Phase 3 | | | | |
| Total | | | 6 277 \$ | 60 \$ | 3 355 \$ | \$ |

Le tableau suivant présente le rapprochement de la provision pour pertes de crédit par catégorie d'actif pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 :

| Prêts | 2023 | | | Total |
|--|--------------------|--|--|--------------|
| | Non dépréciés | | Dépréciés | |
| | Phase 1 12 mois | Phase 2 Durée contrac- tuelle | Phase 3 Durée contrac- tuelle | |
| Provision pour pertes de crédit au 1er janvier 2023 | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Réévaluation nette de la provision pour pertes de crédit | | 60 | | |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | | 60 | | 60 |
| Provision pour pertes de crédit au 31 décembre 2023 | \$ | 60 \$ | \$ | 60 \$ |

ii) Contrats d'assurance et de réassurance

La Société prend les dispositions utiles pour s'assurer de la solvabilité des réassureurs avec lesquels elle traite. Ceux-ci sont agréés au Canada. La Société n'a connaissance d'aucune information qui l'inciterait à douter du recouvrement des sommes qui lui sont dues.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit sur l'actif au titre des traités de réassurance détenus s'élève respectivement à 11 902 \$ au 31 décembre 2023 (21 208 \$ au 31 décembre 2022).

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société assure et réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts liés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

| | 2023 | | 2022 | |
|-----------------------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| | Incidence sur les contrats d'assurance | Incidence nette de la réassurance | Incidence sur les contrats d'assurance | Incidence nette de la réassurance |
| Hausse de 5 % du taux de sinistre | Brut | Net | Brut | Net |
| Particulier | 1260 \$ | | 1183 \$ | |
| Commercial | 1132 | | 976 | |
| Automobile | 1817 | | 1550 | |
| Caution | 2 | | 2 | |
| | 4211 \$ | 3496 \$ | 3711 \$ | 3106 \$ |
| Hausse de 1 % du taux de frais | 905 \$ | 699 \$ | 779 \$ | 621 \$ |

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 825 \$ (650 \$ en 2022) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 650 000 \$ (480 000 \$ en 2022) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que les passifs au titre des contrats d'assurance et au titre des traités de réassurance détenus figurant au bilan consolidé soient éventuellement insuffisants. Le risque quant aux passifs en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque, quant à l'assurance responsabilité, est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des effets défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

32 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

| | 2023 | | | |
|---|----------|-----------|----------|-----------|
| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur : | | | | |
| Placements à la juste valeur par le biais du résultat net | \$ | 83 127 \$ | 4 030 \$ | 87 157 \$ |
| | \$ | 83 127 \$ | 4 030 \$ | 87 157 \$ |



PROMUTUEL
ASSURANCE
PORTNEUF-CHAMPLAIN